



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

AVIS

Projet de Budget primitif pour 2026

Rapporteur : Madame Lucette VANLAECKE

7 avril 2026

RESULTATS DE VOTE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Hauts-de-France, réuni en Assemblée plénière le mardi 7 avril 2026 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Sur saisine de Monsieur le Président du Conseil régional Hauts-de-France sur le projet de Budget Primitif pour 2026 en date du 25 mars 2026,

Vu le projet d'avis élaboré par la Commission 9 « Finances, budget, contractualisation, fonds européens »,

Après avoir entendu Lucette VANLAECKE, Rapporteuse,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le présent avis :

Pour : 128

Contre : 1

Abstention : 0

Le CESER remercie Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Conseiller régional, Rapporteur du Budget, Madame Manoëlle MARTIN, Vice-présidente en charge de l'enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Orientation, Monsieur Laurent RIGAUD, Vice-président en charge de l'éducation et des lycées et Monsieur François DECOSTER, Vice-président en charge de la culture, du patrimoine, des langues régionales et des relations internationales pour leur présentation du Budget primitif devant le CESER, ainsi que les Directeurs, adjoints et collaborateurs des services qui les ont accompagnés.

Le CESER est conscient des contraintes temporelles qui sont celles de la collectivité régionale. Il aurait eu toutefois besoin de davantage de temps pour examiner les documents qui lui ont été soumis, afin notamment de faire remonter, avant la présentation du budget au CESER par les élus et services, ses interrogations et être éclairé sur le contenu de ce document, cette fois particulièrement plus complexe.

L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

La collectivité régionale présente son Budget primitif pour 2026 qui intègre les mesures prévues par la loi de finances 2026, adoptée en février dernier. Ces dernières ont un impact conséquent sur le budget de la collectivité, notamment sur ses ressources (par exemple, nouvelle baisse de la DCRTP¹, reconduite du DILICO, dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales).

Ce budget est marqué également par la reprise en pleine propriété des recettes relatives au transport ferroviaire et à l'assujettissement à la TVA de l'activité de transports publics de voyageurs, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2025. C'est le grand changement de ce budget 2026 qui va permettre à la Région de demander à l'Etat le remboursement de la TVA sur les dépenses effectuées au titre des transports urbains, interurbains et ferroviaires.

Les dépenses du Budget primitif 2026 se montent à 5,24 milliards d'euros (hors réaménagement de la dette). Elles étaient de 4,08 milliards d'euros au Budget primitif 2025.

Le rapport de présentation fait apparaître, en parallèle et pour permettre la comparaison, des montants sans reprise en propriété des recettes SNCF 2026 (226,89 M€), avec gain de la rétroactivité TVA 2025 sur les transports (17,76 M€) et sans les écritures neutres de cette rétroactivité (862,65 M€).

Le montant retraité en dépenses (fonctionnement et investissement) est ainsi porté à 4,15 milliards d'euros (hors réaménagement de la dette).

¹ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

en millions d'euros	BP 2026 soumis au vote	BP 2026 retraité *
FONCTIONNEMENT		
Recettes	3 985,5	2 940,3
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 Transports	740,0	
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 TIS	78,3	
dont reprise en propriété propre des recettes SNCF 2026	226,9	
Dépenses	3 644,3	2 599,0
dont dépenses sectorielles	2 228,7	2 228,7
dont Pacte	108,6	108,6
dont charges financières	115,6	115,6
dont fonds européens	99,7	99,7
dont DILICO	31,9	31,9
dont ANV ARC	14,5	14,5
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 Transports	740,0	
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 TIS	78,3	
dont reprise en propriété propre des recettes SNCF 2026	226,9	
Epargne brute	341,3	341,3
Taux d'épargne brute	8,6%	11,6%
INVESTISSEMENT		
Remboursement capital dette	250,5	250,5
Epargne nette	90,7	90,7
Taux d'épargne nette	2,3%	3,1%
Recettes hors dette	708,7	664,4
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 Transports	44,0	
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 TIS	0,3	
Dépenses hors dette	1 349,9	1 305,6
dont dépenses sectorielles	813,7	813,7
dont dépenses SPL GAAM	203,3	203,3
dont Pacte	0,7	0,7
dont fonds européens	287,9	287,9
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 Transports	44,0	
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 TIS	0,3	
Emprunt	550,5	550,5
Capacité de désendettement*	11,6	11,6

*sans reprise en propriété des recettes SNCF 2026 (226,89 M€), avec gain de la rétroactivité TVA 2025 sur les transports (17,76 M€) mais sans les écritures neutres de cette rétroactivité (862,65 M€).

Source : Rapport de présentation du BP 2026 du Conseil régional HDF

Les recettes du Conseil régional (hors emprunt et hors réaménagement de la dette)

Les recettes réelles (hors emprunt et hors réaménagement de la dette) prévues par le Conseil régional pour 2026 portent sur les montants suivants :

- ✓ Recettes de fonctionnement = 3 985 513 060,88 €
- ✓ Recettes d'investissement = 708 706 632,81 €
- ✓ Total des recettes = **4 694 219 693,69 €**

En M€	BP 2025		BP 2026 (projet)	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Fiscalité directe	62,7		62,8	
Fiscalité indirecte	2 299,2		2 352,3	
Dotations et participations	172,9	29,9	131,9	28,0
Autres recettes non ventilées	12,3	6,5	15,3	0,76
Recettes ventilées (ou recettes sectorielles)	350,7	636,6	1 423,2 377,96 (retraité)	679,94 635,6 (retraité)
Total	2 897,8	673,0	3 985,5	708,7
Total retraité			2 940,3	664,4

Les montants de recettes ci-dessus intègrent la reprise en propriété des recettes SNCF 2026 et les écritures de rétroactivité de la TVA 2025 sur les transports. C'est ce qui explique notamment la forte hausse des recettes ventilées par rapport au BP 2025.

Hors reprises et écritures de régularisation, les recettes 2026 sont en hausse de 42,5 M€ en fonctionnement et en baisse de 8,7 M€ en investissement.

Fiscalité directe

La fiscalité directe comprend la seule imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux qui représente 62,78 M€ (en hausse de 0,13% par rapport au BP 2025 et de +0,94% par rapport au montant total voté en 2025).

La fiscalité indirecte

Les recettes de fiscalité indirecte sont en hausse de 2,31% par rapport au BP 2025 et de 2,23 % par rapport aux montants votés en 2025. Leur part contribue de progresser.

Le produit attendu sur les cartes grises est de 188,8 M€, en hausse de 0,96% par rapport au BP 2025 et aux crédits votés en 2025. Cette hausse s'explique essentiellement, compte tenu de la baisse du nombre des immatriculations, par la revalorisation en 2026 du tarif régional de 1€ par cheval valeur et par la réduction de moitié du taux d'exonération de la taxe au profit des véhicules électriques et/ou à hydrogène.

Concernant les deux fractions de TVA, le projet de BP 2026 « repose sur une hypothèse de progression nulle par rapport à l'atterrissage CFU 2025 ». Les recettes prévisionnelles sont donc quasiment identiques (-0,21% par rapport au BP 2025 et -0,16 % par rapport aux crédits votés en 2025).

Les recettes de TICPE² sont en hausse de 7,72% par rapport au BP 2025 et de 7,25% par rapport aux crédits votés en 2025 « *du fait de l'intégration d'une revalorisation de certains droits à compensation.* »

A noter que le montant correspondant à la TICPE Grenelle est désormais intégré à la TICPE Régionale³.

Le BP 2026 intègre le remboursement d'une partie du DILICO prélevé en 2025.

En M€	BP 2025	BP 2026 (projet)
Frais de gestion de fiscalité directe locale compensation suppression DGD Formation professionnelle	0,0	0,0
Taxe certificats immatriculation des véhicules	187,0	188,8
Prélèvements divers (Dilico, etc.)		7,7
Sous-total Fractions TVA	1 505,5	1 502,3
Fraction de TVA suppression DGF	553,2	553,2
Fraction de TVA suppression FNGIR/CVAE/Péréquation	952,3	949,1
Sous-total Fractions TICPE	606,7	653,5
TICPE régionale – accise sur les produits énergétiques	399,9	466,3
TICPE Grenelle – accise sur les produits énergétiques	46,9	0,0
TICPE compensation suppression DGD Formation professionnelle	151,7	178,1
TICPE Réforme de l'apprentissage	2,8	2,8
TICPE Maptam/Notré	4,5	5,4
TICPE DRONISEP	0,8	0,8
TICPE NATURA 2000	0,1	0,1
Total	2 299,2	2 352,3

Dotations et compensations

Les dotations de l'État pour 2026 baissent en fonctionnement de 23,69 % par rapport au BP 2025 et de 23,20 % par rapport aux crédits votés en 2025.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) diminue de 39,6 M€ (-58% par rapport au BP 2025), après une baisse de 24 M€ en 2025, conséquence d'une nouvelle minoration de cette dotation pour les Régions prévue dans la loi de finances 2026, avec une répartition au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Le rapport de présentation du Budget indique que « *cette mesure s'avère contre péréquatrice car elle se concentre sur un nombre de régions de plus en plus restreint et sur celles qui étaient les plus perdantes à la suppression de la taxe professionnelle.* »

² Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

³ Le rapport de présentation du BP rappelle que la Loi de Finances 2025 a prévu l'intégration, dans l'accise nationale, de la TICPE Grenelle à son taux plafond, entraînant la perte du pouvoir de taux pour les Régions sur cette TICPE Grenelle.

En investissement, les dotations baissent de 6,48 % par rapport au BP 2025 et aux crédits votés en 2025.

En M€	BP 2025	BP 2026 (projet)
Total Fonctionnement	172,9	131,9
Finances de l'institution : DGF permanents syndicaux	0,07	0,1
Dotation Générale de Décentralisation (DGD résiduelle+ports)	93,4	93,4
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	67,5	27,9
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DCTE)	3,2	1,6
Dotation Réforme de l'apprentissage	4,1	4,1
Dotation gestion FEADER	3,8	4,0
Dotation sites NATURA 2000	0,3	0,3
Fonds de Compensation de la TVA	0,5	0,5
Total Investissement	29,9	28,0
Fonds de Compensation de la TVA	29,9	28,0
Total Investissement + Fonctionnement	202,8	159,9

Recettes sectorielles

Les recettes sectorielles en fonctionnement, hors fonds européens, sont en hausse de 18,42 M€ par rapport au BP 2025. On retiendra la hausse de 14,2 M€ au sein de la sous-fonction « Formations sanitaires et sociales », liée à la réintégration dans cette sous-fonction de la recette relative au protocole Etat-Région dans le cadre du Ségur de la santé.

Les recettes de fonctionnement liées aux transports s'élèvent à 1 147,1 M€, en hausse de +1 525,62% par rapport au BP 2025 et une augmentation de +1 520,76% au regard des crédits votés 2025, « suite à la reprise en pleine propriété des recettes relatives aux transports ferroviaires et à l'assujettissement à la TVA de l'activité de transports publics de voyageurs, à compter du 1^{er} janvier 2025 (les chiffres tiennent compte de la rétroactivité de cette activité par l'administration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2025 et, intègrent donc notamment les recettes commerciales 2025 et 2026 ainsi que les crédits destinés à la régularisation des écritures). »

Les dépenses

Les Autorisations de programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE)

Le projet de BP 2026 prévoit l'inscription de :

- ✓ **886,9 M€ d'AP 2026** contre 818 M€ d'AP 2025
- ✓ **1 271,3 M€ d'AE 2026** contre 1 209 M€ d'AE 2025

Pour rappel, afin d'assurer la continuité budgétaire dans l'attente du vote du BP, une décision modificative 2025 a été votée en décembre 2025, inscrivant 466,5 M€ d'AE et de 183,2 M€ d'AP supplémentaires.

Si ces données sont importantes, le CESER rappelle néanmoins qu'il importe d'être prudent dans la comparaison des AP ou AE d'une année sur l'autre, ces enveloppes votées étant pluriannuelles. Ne figure ainsi à chaque budget que les AP nouvelles (nouvellement décidées). Or, les AP pluriannuelles qui ont été décidées/votées lors de budgets antérieurs restent disponibles les années suivantes et se déclinent en crédits de paiement sur AP ou AE historiques (mesures antérieurement décidées).

FONCTIONS	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	AP 2024	AP 2025	AP 2026	AE 2024	AE 2025	AE 2026
0 : Services généraux (hors gestion fonds européens)	12 945 563,91	11 208 665,60	6 624 486,00	10 442 113,67	5 308 808,00	5 706 899,00
0 : Services généraux (gestion fonds européens)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 : Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 : Enseignement, FP et apprentissage	237 764 437,00	192 910 366,00	187 752 532,00	775 867 727,00	607 536 193,99	436 129 776,69
3 : Culture, vie sociale, sports et loisirs	56 040 000,00	63 454 581,00	31 907 293,00	114 328 504,00	90 743 441,50	81 161 703,00
4 : Santé et action sociale	5 000 000,00	4 500 000,00	4 300 000,00	3 800 000,00	3 368 500,00	3 045 500,00
5 : Aménagement des territoires et habitat	55 974 000,00	71 105 500,00	71 229 536,00	10 265 390,00	6 080 750,00	5 665 975,00
6 : Action économique	124 044 600,00	94 362 598,25	94 693 240,00	114 387 461,00	96 872 450,00	87 873 998,00
7 : Environnement	11 771 000,00	15 640 650,00	5 660 090,50	16 461 090,00	11 542 040,00	9 606 741,92
8 : Transports	613 573 787,00	364 781 549,08	484 694 707,80	512 259 170,28	387 371 970,91	642 149 451,77
TOTAL AP / AE	1 117 113 387,91	817 963 909,93	886 861 885,30	1 557 811 455,95	1 208 824 154,40	1 271 340 045,38

Source : Tableau CESER, données issues des documents comptables des BP 2024, 2025 et 2026

Les Autorisations de programme en 2026 sont en baisse, à l'exception des fonctions « Aménagement des territoires et habitat », « Action économique » et « Transports ». Les Autorisations d'engagement sont également en baisse, à l'exception des fonctions « Services généraux » et « Transports ».

Les dépenses inscrites en Crédits de Paiement pour 2026

Le projet de BP pour 2026 s'établit en dépenses à **5 244 703 462,91⁴**, en hausse de 28,5 % par rapport au BP 2025. **Le montant en dépenses du BP retraité est de 4 155 165 302,97, en hausse de 1,8% par rapport au BP 2025.**

La répartition des dépenses se réalise de la manière suivante :

- ✓ En fonctionnement : **3 644,3 M€**, soit **2 599 M€ BP retraité** contre 2 620,6 M€ au BP 2025
- ✓ En investissement : **1 600,4 M€**, soit **1 556 M€ BP retraité** contre 1 460,7 M€ au BP 2025
 - Déduction faite du remboursement du capital de la dette, les dépenses d'investissement passent à **1 349,9 M€**, soit **1 305,6 M€ BP retraité** (contre 1 232,6 M€ au BP 2025)

Il convient de constater en dépenses fonctionnement :

- Une baisse de 39,9 M€ au titre des dépenses sectorielles

⁴ Montant hors crédits relatifs aux mouvements neutres de gestion de dette (Chaque année, au BP, l'Assemblée régionale vote une enveloppe de crédits équilibrée en dépenses et en recettes. Il s'agit d'optimiser la gestion des emprunts et de la trésorerie de la Région. L'objectif poursuivi est de procéder à des opérations de gestion active de la dette. Le réaménagement de la dette porte dans ce BP 2026 sur un montant de 223 239 482,33 euros)

- Une baisse de 7,7 M€ au titre des charges financières
- Une baisse de 4 M€ au titre du PACTE⁵
- Une augmentation de 8,8 M€ au titre des fonds européens
- Une augmentation de 6,1 M€ au titre du DILICO
- Une augmentation de 14,5 M€ au titre d'une admission en non-valeur concernant Arc Holdings

Pour les dépenses d'investissement, il convient de constater :

- une augmentation de 68,6 M€ au titre des dépenses sectorielles
- une baisse de 100,7 M€ pour la SPL GAAM (Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France)
- une baisse de 0,9 M€ au titre du PACTE
- une augmentation de 106 M€ au titre des fonds européens

Les tableaux ci-dessous mettent en lumière la répartition des dépenses par grand chapitre budgétaire.

Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2023 (Crédits réels)	BP 2024 (Crédits réels)	BP 2025 (Crédits réels)	BP 2026 (Crédits réels)	% d'évolution 2025-2026
930	Services généraux	246 306 917,33	253 465 569,77	249 831 877,83	251 503 850,13	0,67%
9305	Gestion des fonds européens	148 911 257,40	183 498 645,74	90 670 073,80	99 109 561,55	9,31%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 032 307 693,03	981 169 851,51	924 914 001,56	873 683 616,16	-5,54%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	110 441 303,00	114 455 800,00	113 592 096,25	108 705 686,00	-4,30%
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	4 000 000,00	3 900 000,00	3 260 000,00	3 255 987,53	-0,12%
935	Aménagement des territoires et habitat	12 985 084,86	14 039 495,83	12 034 570,58	5 618 497,14	-53,31%
936	Action économique	93 694 672,99	91 077 828,44	84 519 749,08	73 768 974,36	-12,72%
937	Environnement	18 554 228,45	16 972 552,67	15 819 910,00	14 070 958,16	-11,06%
938	Transports	943 282 070,31	931 303 275,15	965 645 619,67	2 041 284 346,45	111,39%
941	Autres impôts et taxes	2 800 000,00	2 200 000,00	3 200 000,00	34 568 000,00	980,25%
943	Opérations financières	100 481 605,04	130 186 563,77	150 408 237,31	132 089 108,29	-12,18%
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 792 497,00	1 776 136,45	1 776 136,45	1 703 990,00	-4,06%
945	Provisions et autres opérations mixtes	5 700 000,00	3 647 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00	0,00%
	TOTAL /	2 721 257 329,41	2 727 692 719,33	2 620 572 272,53	3 644 262 575,77	39,06%

Evolution des dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2023 (Crédits réels)	BP 2024 (Crédits réels)	BP 2025 (Crédits réels)	BP 2026 (Crédits réels)	% d'évolution 2025-2026
900	Services généraux (hors gestion fonds européens)	14 317 129,77	17 197 724,16	17 263 331,64	17 832 994,59	3,30%
9005	Gestion des fonds européens	387 271 375,04	398 335 692,47	180 229 379,44	284 988 086,51	58,13%
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	225 338 533,92	212 892 464,43	191 563 189,42	211 411 013,55	10,36%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	43 615 904,51	51 084 180,53	56 465 330,00	44 770 000,00	-20,71%
904	Santé et action sociale (hors RSA)	5 000 000,00	5 000 000,00	4 500 000,00	4 031 000,00	-10,42%
905	Aménagement des territoires et habitat	121 267 391,55	90 465 509,67	73 646 035,81	75 661 262,16	2,74%
906	Action économique	119 809 428,24	124 223 002,00	112 512 177,30	98 690 866,43	-12,28%
907	Environnement	14 378 574,80	13 456 483,45	13 697 454,62	6 360 861,35	-53,56%
908	Transports	297 108 936,97	746 111 406,80	581 679 577,09	605 146 216,65	4,03%
923	Dettes et autres opérations financières	182 016 954,22	190 421 878,72	229 164 284,63	251 548 585,90	9,77%
	(hors crédits relatifs aux mouvements neutres de gestion de la dette)					
	TOTAL /	1 410 124 229,02	1 849 188 342,23	1 460 720 759,95	1 600 440 887,14	9,57%

Sources : Tableau CESER, Données issues des documents comptables des BP 2023, 2024, 2025 et 2026

Le DILICO était inscrit en 2025 au chapitre 943 (opérations financières) et est inscrit au BP 2026 au chapitre 941 (Autres impôts et taxes). C'est ce qui explique l'importance du pourcentage au titre des impôts et autres taxes entre 2025 et 2026.

⁵ Déclinaison régionale du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

Le CESER constate la baisse des dépenses de fonctionnement à l'exception des transports, des services généraux et de la gestion des fonds européens.

L'emprunt

L'emprunt d'équilibre

L'emprunt d'équilibre prévu au sein de ce projet de BP s'élève à 550,5 (contre 510,4 M€ au BP 2025, soit une hausse de 40,1 M€).

Les crédits liés à la dette

En fonctionnement, le BP 2026 prévoit un montant de charges financières de 115,6 M€, en baisse de 7,1 M€ par rapport au BP 2025.

En investissement, le BP 2025 prévoit l'inscription d'un montant de 250,5 M€ au titre du remboursement en capital de la dette, en hausse de 22,4 M€ par rapport au BP 2025.

La capacité de désendettement

Le BP 2026 indique une capacité de désendettement⁶ de la collectivité prévue à 11,6 années, meilleure que celle annoncée lors du ROB 2026 et du BP 2025.

Le calcul de ce ratio au moment du BP reste cependant très théorique, le taux de réalisation d'un budget étant rarement de 100% et le recours à l'emprunt d'équilibre ne se réalisant qu'à hauteur des 2/3 en moyenne.

Les ratios définitifs à prendre en compte sont ceux inscrits au compte financier unique.

Le CESER reste très attentif à la dette et la résorption de son encours.

⁶ Il s'agit d'une valeur théorique, qui indique en nombre d'années le temps qu'il faudrait à une collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Position générale du CESER sur le projet de BP 2026

Innover dans l'ingénierie financière

Le CESER rappelle, comme il l'a indiqué dans son précédent avis sur le BP 2025, que l'ingénierie financière est un levier pour mobiliser des ressources et structurer des solutions de financement innovantes, associant différentes structures, à l'instar de ce qui est fait par la SEMOP Amiens Energies.

Le mur d'investissements à venir concerne notamment la transition climatique. Le CESER a lancé un travail sur la recherche de modèles de financement innovants et publiera un rapport-avis dans ce cadre.

L'importance de l'évaluation des politiques publiques

Le CESER constate, au sein de la priorité régionale « Une région vigilante sur la maîtrise et l'efficacité de son action », l'annonce d'une « évaluation systématique des politiques publiques », ce dont il se félicite, l'ayant appelé de ses vœux.

Au regard du contexte budgétaire contraint, le CESER rappelle toute l'utilité de procéder à l'évaluation des politiques publiques menées en région afin de vérifier leur efficacité. Il importe de pouvoir adapter aux besoins et d'ajuster ou de reconsidérer, le cas échéant, les dispositifs qui se révéleraient les moins efficaces.

Dans ce cadre, le CESER suggère que la politique REV3, fil conducteur du budget primitif, présente des indicateurs mesurables pour son évaluation.

L'importance des fonds européens

Le CESER rappelle à nouveau que le cofinancement de projets par des fonds européens ne peut se faire sans la mobilisation de fonds publics, souvent régionaux ou départementaux. Ces fonds ont un effet de levier considérable, 1€ permettant de capter 3 à 4 € de fonds européens.

Cela a bien été souligné par Madame la Vice-Présidente Manoëlle MARTIN, lors de son intervention.

Une vigilance quant aux conséquences des baisses des dépenses de fonctionnement

A nouveau, le CESER s'inquiète de l'impact des baisses des dépenses de fonctionnement sur la qualité du service public régional, ce qui pourrait accentuer les inégalités et fragiliser des emplois dans le secteur associatif, de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), etc., voire d'y occasionner la disparition de nombreux postes.

1) Finances, Evaluation des politiques publiques et de la sécurité

Pour la deuxième année consécutive, et pour ce qui concerne le contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques, la Région maintient le montant des crédits de paiement déjà acté en 2025. Ainsi, le budget 2026 consacré au contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques s'élève à 210 000 €. Ce budget est complété de 120 000 € de crédits de paiements afin que puissent être réalisés des audits et contrôles FEADER, qui seront traités en externe. Le budget global atteint ainsi le montant de 330.000€.

Il faut noter qu'en 2026, la Région sera amenée, sur ces crédits, à répondre également à la saisine du CESER liée à la décarbonation et à l'attractivité territoriale, les préoccupations des deux assemblées se rejoignant dans le cadre des évaluations obligatoires au titre de la gestion des fonds européens, notamment pour ce qui concerne l'industrie.

Le CESER rappelle que ce budget serré couvre à la fois les demandes d'évaluation liées à la gestion des fonds européens, les actions expérimentales et l'évaluation liée à la saisine du CESER sur la décarbonation et l'attractivité territoriale, au regard de l'ampleur des enjeux (industrie, décarbonation, services aux usagers).

Pour le CESER, la démarche régionale menée en matière d'évaluation doit être saluée et encouragée. Si elle correspond aux attentes actuelles de maîtrise et d'efficacité de son action dans un contexte budgétaire contraint, l'évaluation demeure une des politiques permettant de mieux cibler les contours budgétaires et de rendre rigoureuse, la gestion des crédits. Au-delà, elle permet de rendre transparents les résultats des actions menées.

Le CESER propose que soient davantage médiatisés les résultats des évaluations menées qui témoignent de l'action et de la gestion du Conseil régional.

2) 1^{ère} Vice-présidence « Administration générale, affaires juridiques, simplification administrative, personnel et dialogue avec les syndicats »

Le CESER note que le budget Ressources humaines est en hausse par rapport au BP 2025 (458,8 M€ contre 453,8 M€ au BP 2025), en lien notamment avec la nouvelle augmentation de 3 points du taux de cotisation de la CNRA⁷. Le coût de cette mesure est estimé, dans le BP 2026, à 5,7 M€, après une précédente hausse en 2025 qui avait eu un coût de 7,7 M€.

3) 2^{ème} Vice-présidence « Mobilités, infrastructures, transport et ports »

Transports

Le CESER reconnaît l'effort important consenti par la Région pour inscrire ses politiques de mobilité dans la dynamique REV3, notamment :

- la réduction des émissions du port Boulogne-Calais (objectif -55 % d'ici 2030),
- les investissements massifs dans le matériel roulant ferroviaire,
- les études énergétiques, marémotrices et d'électrification territoriale,
- le soutien aux mobilités solidaires et aux territoires peu denses.

⁷ Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

Ces orientations répondent à des attentes fortes : décarboner les déplacements, améliorer l'accessibilité et renforcer la résilience des infrastructures. La transition écologique ne peut cependant pas reposer uniquement sur des investissements lourds (ports, ferroviaire, ouvrages).

Une transition réussie nécessite aussi une transformation des usages, qui, pour le CESER, reste encore insuffisamment financée (mobilités actives, intermodalité du quotidien, accompagnement social des publics vulnérables, lutte contre la dépendance à la voiture, etc.).

Ports

Les investissements portuaires (22,5 M€ en CP) sont jugés cohérents et nécessaires, notamment :

- la maintenance et la sécurisation des ouvrages,
- les travaux d'endiguement et de protection contre les risques climatiques,
- les études énergétiques et marémotrices,
- l'acquisition foncière stratégique (pour installation d'entreprises : Prysmian, Umicore).

Le CESER salue la volonté d'intégrer systématiquement la démarche REV3 dans les projets immobiliers et d'exploitation. Néanmoins, il appelle à une évaluation environnementale publique des projets marémoteurs, compte tenu des risques identifiés dès 2013 (« impacts hydraulique, hydro-sédimentaire, faune, flore et usages ») pour une concertation renforcée avec les usagers, pêcheurs, riverains et associations et une meilleure lisibilité du Plan Pluriannuel des Travaux, encore très technique.

Transports interurbains et scolaires

Le budget de fonctionnement (397,8 M€) reste majoritairement affecté aux contrats d'exploitation (65,5%), aux transferts de charges départementales et aux contributions aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Si le CESER note positivement la sécurisation des points d'arrêt, le renouvellement de la billettique, la mise à niveau des poteaux d'information voyageurs, il appelle à la mise en place d'un plan massif pour la qualité de service et des investissements dans les mobilités actives autour des arrêts pour répondre aux attentes fortes des usagers.

Pour le CESER, la vision est encore trop technique et devrait être davantage centrée sur « l'expérience usager ».

Transports ferroviaires

Avec plus de 536 M€ d'investissements, la Région confirme sa position de première autorité organisatrice ferroviaire de France. Le CESER salue la modernisation du matériel roulant, la rénovation mi-vie des AGC et TER2N NG, les investissements dans les ateliers et centres de maintenance, les opérations inscrites au CPER (accessibilité, régénération, fret).

Pourtant, plusieurs points d'attention émergent :

- La montée en puissance de la SPL Mobilités : Le CESER demande plus de visibilité sur les modalités de remboursement des 1,4 Md€ levés par la SPL, les impacts sur les finances régionales à long terme, la répartition des responsabilités entre Région, SPL, SNCF Voyageurs et SVEA.
- L'ouverture à la concurrence : Pour le CESER, les investissements liés au transfert de propriété (3,3 M€ en CP) doivent s'accompagner de garanties quant à la qualité de service, la continuité du service pour les voyageurs, les conditions de travail des personnels, notamment par

l'inclusion de clauses sociales, à l'exemple de certains services de transport urbain. Ces garanties doivent faire l'objet d'un suivi strict.

Politique de mobilité solidaire

Le CESER accueille favorablement les Plans d'Actions Mobilité Solidaire (PAMS) sur lesquels la Région est précurseur, ainsi que l'accompagnement des territoires peu denses et les maisons de la mobilité.

Il estime cependant que les besoins spécifiques de notre région nécessitent une attention particulière. Les publics vulnérables (jeunes, seniors, demandeurs d'emploi, personnes en insertion) ne sont, en effet, pas suffisamment ciblés et l'articulation entre mobilité solidaire et politiques sociales mérite des précisions.

En conclusion

Le CESER appelle à une politique transports plus centrée sur les usagers, plus lisible, et donc plus équilibrée entre infrastructures lourdes et mobilités du quotidien.

4) 3^{ème} Vice-présidence « Ruralité, proximité, Solidarités et politique de l'eau »

Politique de l'eau

Les crédits de paiement alloués pour 2026 portent sur les montants suivants :

- En investissement : 1,03 M€ contre 1,18 M€ au BP 2025 (-12,1%)
- En fonctionnement : 181 842€ contre 244 000€ au BP 2025 (-25,5%)

Le CESER constatait l'année dernière que le budget Eau demeurait insuffisant au regard des enjeux régionaux en matière de restauration de milieux naturels aquatiques et humides, de prévention des inondations et de la protection de la ressource en eau.

Pour ce Budget 2026, alors que la Région s'est dotée d'une nouvelle feuille de route « Eau 2025-2028 » et du nouveau dispositif PREO⁸ – ce que le CESER salue – force est de constater que les moyens alloués seront moindres qu'en 2025. La nouvelle ambition régionale ne s'accompagne pas des moyens budgétaires, alors même que la situation régionale ne s'est pas améliorée.

Le CESER se réjouit de lire la référence au SRADDET au regard des enjeux Eau, dans ce qui a trait à l'aménagement du territoire dans le BP. Il rappelle la préconisation issue de son rapport-avis de 2019 visant à établir des règles spécifiques Eau dans le SRADDET Hauts-de-France. Ceci afin d'accélérer l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et de faciliter la mise en œuvre concrète sur les territoires des deux SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie.

Le CESER rappelle à la Région qu'il a formulé des préconisations détaillées pour améliorer la politique Eau dans son Avis sur la Feuille de route « Eau 2025-2028 », adopté le 7 octobre 2025.

Le CESER s'inquiète du fait que le budget Biodiversité et Eau ne permettent pas d'assurer les contreparties nécessaires pour la mobilisation des Fonds européens Biodiversité et Eau, ce qui serait une double peine pour ces sujets cruciaux.

⁸ Préserver Retenir Évacuer Organiser

5) 4^{ème} Vice-présidence « Europe, stratégie territoriale et politiques contractuelles »

« Stratégie territoriale et politiques contractuelles » (VP 4) et « Politique de la ville, logement, rénovation urbaine » (VP 12)

Certaines baisses constatées dans le budget interpellent :

1. **Baisse en matière de fonctionnement pour la Politique de la Ville** : Le CESER regrette une érosion constante du fonctionnement depuis 3 ans puisque dès 2024, le CESER constatait une baisse de 24 %. Le CESER rappelle que cette politique porte à la fois le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et la politique de la Ville qui concernent 12,5 % de la population des Hauts-de-France et de surcroît la plus défavorisée. Si l'on peut comprendre que cette baisse s'inscrive dans le contexte général, le CESER attire cependant l'attention de la Région sur le fait que ces politiques subissent aussi d'autres diminutions de subventions sectorielles, ce qui fragilise encore plus la mise en place d'actions. Le CESER renvoie à sa motion ANRU⁹, votée fin 2025.¹⁰
2. **Une stratégie d'investissement qui permet de tenir les ambitions des villes et agglomérations, de l'ANRU, mais pénalise les espaces ruraux (- 4%) et les espaces littoraux (- 5,7%)**
3. **Affaiblissement des marges de manœuvre de l'ingénierie régionale et territoriale**, même si la baisse attendue sera dans la pratique moins forte en 2026 qu'en 2025 (Agence Hauts-de-France, agences d'urbanismes, CERRD¹¹, Parcs naturels).

Sur les trois dernières années, l'analyse budgétaire en matière d'aménagement du territoire et habitat met en évidence une inflexion des autorisations d'engagement, sous l'effet de contraintes financières croissantes.

Si l'exercice 2024 traduisait encore une ambition d'équilibre territorial fondée sur un niveau d'investissement soutenu et une approche globale des dynamiques régionales, l'année 2025 a marqué une phase de transition caractérisée par les premiers arbitrages et une sélectivité des interventions. Dans ce contexte, l'aménagement du territoire tend à être appréhendé de manière plus indirecte, au prisme de la compétitivité économique, au risque de fragiliser certains territoires moins intégrés aux dynamiques structurantes comme les espaces ruraux.

Le CESER alerte donc sur la nécessité de veiller au maintien d'une cohésion territoriale effective, afin que les contraintes budgétaires ne conduisent pas à accentuer les déséquilibres infrarégionaux.

Au regard des contraintes financières, le CESER recommande de :

- **Renforcer, en lien avec l'Etat, les Départements et les collectivités, la coordination des ingénieries** pour accompagner les territoires ruraux en déficit d'ingénieries. (Le principe des résidences pour la redynamisation des centres-villes (des agents en immersion) est pertinent à élargir à d'autres ingénieries et à d'autres types de programmes d'aménagement du territoire). Le CESER incite parallèlement la Région et l'Etat à diminuer le recours aux appels à

⁹ Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

¹⁰ <https://ceser.hautsdefrance.fr/rapports/article/mobilisons-nous-pour-l-indispensable-renouvellement-urbain-en-hauts-de-france-915>

¹¹ Centre Ressource du Développement Durable

projets qui favorisent les territoires bien dotés en ingénieries ; pour des contractualisations co- construites avec les territoires et plus particulièrement ceux en déprise économique et sociale (ex PACTE SAT).

- **Développer des nouveaux outils financiers et s'appuyer sur les outils existants** en les faisant mieux connaître et approprier par les collectivités (SEM¹², SPL¹³). Le CESER, comme il l'avait recommandé, se félicite que la Région fasse évoluer la gouvernance et l'organisation du SPEE pour être à la hauteur des rénovations annoncées depuis sa création et peut être rehausser l'ambition.
- **Améliorer les gouvernances** et les coopérations avec l'Etat pour maximiser l'efficacité des politiques publiques d'aménagement, les contractualisations. Le CESER souligne l'exemple à suivre dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier de la création du fonds conjoint Etat-Région et FEDER de 200 M€ pour les rénovations intégrées de cités alors qu'il s'agit de deux modes d'intervention extrêmement différents.
- **Renforcer l'outillage du dialogue territorial** pour permettre aux territoires d'impliquer les habitants dans l'aménagement de leur territoire, de leurs quartiers. L'expertise d'usage est souvent gage d'une meilleure appropriation, d'efficacité et d'efficacité de la dépense (exemples dans les aménagements de quartiers, et centres bourgs).¹⁴

Enfin, afin de favoriser la bonne dépense publique et son efficacité, le CESER demande, comme en 2025, la mise en place **d'indicateurs de suivi** et/ou au regard d'un retour d'expérience. Il invite également de nouveau la Région à préciser, via les orientations des différents volets du SRADDET soumis récemment à modifications, **des critères de conditionnalité**, dans le cadre d'application de ses subventions régionales (sobriété foncière, préservation de la biodiversité et de la qualité des sols dans les aménagements, etc.).

Parcs Naturels Régionaux

Le budget Environnement contribue à la politique d'Aménagement du territoire et plus précisément des Parcs Naturels Régionaux à hauteur de :

- En Investissement : 176 556 € contre 226 732 € en 2025 (-22%)
- En Fonctionnement : 7 424 557 € contre 7 807 020 € en 2025 (-4,9%)

Le CESER constate et regrette la baisse de budget alloué aux Espaces Naturels Régionaux (ENRx) et à ces territoires prioritaires pour l'expérimentation des politiques régionales et particulièrement celles liées à l'environnement, au regard de la qualité de leur biodiversité et de leurs milieux naturels et agricoles.

Le CESER portera une attention toute particulière à la prise en compte des enjeux biodiversité dans les renouvellements de label en cours des PNR de l'Avesnois, de Scarpe Escaut et des Caps et Marais d'Opale. Cette prise en compte est d'autant plus importante que ces renouvellements sont pour une durée de 15 ans.

¹² Société d'Economie Mixte

¹³ Société Publique Locale

¹⁴ Exemple de l'Ecole régionale du dialogue territorial à populariser – CERDD-2025

6) 5^{ème} Vice-présidence « Enseignement supérieur, recherche, Orientation »

Enseignement Supérieur

Le CESER constate, à nouveau, une baisse des budgets alloués à la politique de l'enseignement supérieur par rapport à 2025 : -5,86 M€ (-32%) en AE/AP et -1,52 M€ (- 6%) en CP.

La région est pourtant au 5^{ème} rang national en termes d'effectifs étudiants, avec plus de 250 000 étudiants en formation d'enseignement supérieur.

Pour le fonctionnement, la baisse des AE de 2,39 M€ constatée en 2025 par rapport à 2024 n'a pas été compensée cette année puisque le montant est resté le même soit 10,14M€.

Pour l'investissement, la forte chute des AP de 8,2 à 2,8M€ (-66%) entre 2025 et 2026 est essentiellement due à la chute du soutien aux constructions universitaires.

De plus, il est à noter, que dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-27 pour l'Enseignement Supérieur, le montant engagé depuis 2022 (28,5 M€) correspond seulement à 56% de l'enveloppe.

Or, les besoins de rénovation ou de construction restent essentiels pour améliorer les conditions de cadre de vie et d'études sur l'ensemble du territoire et pour favoriser la réussite étudiante, même si des projets peuvent avoir pris du retard ou ont besoin d'être requalifiés.

Le CESER note que pour 2026, 17,12M€ en CP permettront d'assurer les paiements des engagements sur les projets CPER programmés depuis 2021.

Concernant les différents dispositifs d'accompagnement des étudiants, le CESER relève que la Région maintient les budgets 2026 au niveau 2025 (alors qu'ils avaient fortement baissé en 2024) :

- Contrats Étudiants Région et Étudiants Relais Santé, avec intégration cette année du PRREL (Programme Régional de Réussite en Études Longues) (3,22 M€),
- Bourses de mobilité internationale Mermoz, (3,77 M€),
- Aides aux étudiants les plus fragiles via le dispositif FRSU (Fonds Régional Social d'Urgence) en lien avec le CROUS (1,8M€).

Compte-tenu d'un taux d'accès aux études longues inférieur à la moyenne nationale et d'un taux de boursiers supérieur à la moyenne nationale, le CESER aurait souhaité un soutien régional financier plus volontariste.

Une des pistes de financement est de continuer à mobiliser des fonds européens sur ce volet puisque déjà plus de 5 M€ ont été engagés en faveur de projets portant sur la lutte contre le décrochage dans l'enseignement supérieur (dispositif PRREL), via le FSE+.

Malgré un contexte financier régional et national difficile, le CESER s'inquiète, de façon générale, des budgets alloués à l'enseignement supérieur pour l'avenir des jeunes de la région mais aussi pour l'attractivité et le rayonnement du territoire, au regard des ambitions affichées par le SRESRI¹⁵ et des nombreux projets affichés par la Région (Gigafactories, EPR¹⁶). Le besoin de former les futurs cadres de demain nécessite un soutien et un investissement conséquent régional dans le domaine de l'enseignement supérieur.

¹⁵ Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation

¹⁶ Réacteur pressurisé européen

Recherche

Le rapport de présentation du BP 2026 » (analyse par vice-présidence) laisse apparaître une nouvelle baisse des crédits de paiement alloués à la recherche. En 2025, le budget « Recherche » se montait à 25,3 M€ (12,3 M€ en investissement et 13 M€ en fonctionnement). En 2026, il s'élève à 19,4 M€ (9,6 M€ en fonctionnement et 9,8 M€ en investissement).

Cette baisse apparaît également dans l'analyse du document comptable par fonction. Les crédits de paiement diminuent pour passer de 26,1 M€ (13,3 M€ en fonctionnement et 12,8 M€ en investissement) en 2025 à 20,6 M€ (9,9 M€ en fonctionnement et 10,6 M€ en investissement) en 2026. Cette baisse est d'environ 23 %.

Selon les chiffres du document comptable, depuis 2018, le budget alloué à la recherche a chuté d'environ 50 %.

Le CESER prend acte du rôle important joué par les dispositifs d'aide à la recherche mis en place par la Région comme les allocations de thèses, START AIRR, Industrie du futur ou InSPIR.

Le CESER est également conscient du rôle important joué par le CPER dans le financement de programmes de recherche.

Cependant, depuis maintenant plusieurs années, le CESER alerte l'exécutif régional sur les risques qu'implique une baisse continue du budget dédié à la recherche. Il rappelle que les dépenses de R&D en Hauts-de-France représentent seulement 1,13 % du PIB, ce qui positionne le territoire en avant-dernière place du classement des régions en matière d'effort de recherche, juste avant la Corse.

Et pourtant, malgré ces chiffres qui mériteraient d'être améliorés, la région est un véritable territoire d'innovation : avec un peu moins de 300 chercheurs, la région génère 6 % des brevets déposés par le CNRS et ses partenaires et 6 % des contrats industriels générés par l'organisme et ses partenaires. Ces résultats sont particulièrement encourageants au regard des forces présentes sur le territoire. De plus, sur les 300 laboratoires communs « recherche-entreprises » gérés par le centre en France, 11 d'entre eux sont complètement Hauts-de-France (SIVALab, LR4C, etc.). Enfin, la recherche n'est pas absente de la création d'entreprises : VOLTIFY, HOLUSION, CRYSTAL ENERGY, MUNIA et, bien sûr TIAMAT en sont des exemples parfaits.

Or, pour 2026, le CESER relève plusieurs signaux inquiétants.

Ainsi, les allocations doctorales, remplacées par une aide régionale forfaitaire à l'emploi scientifique d'un montant de 60 000 € répartis sur 3 ans, risquent, au regard de la baisse drastique des crédits de paiement dans la recherche, de ne plus faire l'objet que d'une intervention limitée de la Région. Or, la diminution de ces financements constitue une menace majeure pour le renouvellement des effectifs scientifiques. Alors que près de 50 % des chercheurs actuels atteindront l'âge de la retraite dans les quinze prochaines années, ce dispositif de soutien joue un rôle crucial d'ancrage territorial, permettant aux jeunes docteurs de mener leurs travaux au sein des universités et laboratoires régionaux. Sans ces financements, les doctorants, formés par conséquent dans d'autres régions, risquent de ne plus trouver d'intérêt à revenir dans les Hauts-de-France, privant ainsi le territoire de talents essentiels.

Un autre signal concerne le CPER. Le CPER actuel doit s'achever en 2027 pour faire l'objet, par la suite, d'une nouvelle contractualisation avec l'Etat.

Il est vital, pour la Recherche, de préserver cette source de financement. Grâce aux CPER, et cela depuis 1983, les laboratoires en région peuvent financer des plateformes de technologies et d'essais (REALCAT, FIBERTECH, etc.), structurer la recherche sur des thématiques stratégiques pour les Hauts-de-France (filière de la mobilité, l'électromobilité, etc.), se constituer un parc d'équipement à l'état de

l'art avec plusieurs plateformes technologiques de rang national notamment. Ces CPER successifs ont également permis l'émergence et l'élaboration de grands programmes (ELECTROMOB, etc.) qui sont un réel facteur d'attractivité pour le territoire.

Le CESER préconise :

- une prise en compte par la Région des conséquences à long terme de la diminution / suppression des aides aux étudiants en thèse sur le renouvellement de la population des chercheurs en prenant en compte le fait que les thésards d'aujourd'hui seront les chercheurs de demain ;
- la préservation des crédits CPER ;
- enfin, dans un contexte de crédits limités, un plus fort portage politique des forces de recherche en région. En effet, les laboratoires régionaux démontrent tous les jours leur excellence, leur participation aux politiques régionales (SRESRI¹⁷), leurs connexions très fortes avec le monde économique. Si l'exécutif régional souhaite préserver cette dynamique, il est donc impératif que se noue un véritable dialogue entre la Région et la Recherche. La nomination d'une conseillère déléguée à l'Innovation en est une première marche et montre que la Région est un partenaire actif.

Orientation

La mission Proch'Orientation sensibilise les publics cibles aux enjeux des filières d'avenir stratégiques, innovantes et créatrices de richesses et d'emploi en s'associant à la dynamique rev3 et en ciblant les domaines d'activités stratégiques (les mobilités, la santé-nutrition, la bio économie, les industries culturelles et créatives, les matériaux, les énergies et le numérique).

Le projet de budget s'inscrit dans une dimension concrète et marque une volonté de se doter de moyens afin de réaliser des objectifs ambitieux à la hauteur des besoins de la population (Crédits État, CPER et notamment FSE+ du Programme Opérationnel Régional (POR) FEDER/Fonds Social Européen FSE+ 2021/2027).

Les choix budgétaires sur l'orientation gagneraient à être précisés. Le CESER encourage la Région à développer toutes les initiatives pour encourager une orientation choisie.

7) 6^{ème} Vice-présidence « Education et lycée »

Le budget primitif 2026 présente les dépenses suivantes :

- En investissement : 158,43 M€ en AP, en hausse de 14,9 M€, et de 155,83 M€ en CP, en hausse de 19,9 M€.
- En fonctionnement : 158,74 M€ en AE, en baisse de 61,99 M€, et de 190,09 M€ en CP, en hausse de 8,26 M€.

Lors de la décision modificative 2025 votée en séance plénière du 11 décembre 2025, 22 M€ d'Autorisations d'Engagement 2025 et 22,5 M€ d'Autorisation de Programme ont déjà été affectées au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour la politique lycées.

¹⁷ Le Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation

a- Dotation aux EPLE

La dotation globale de fonctionnement (DGF) initiale est estimée à 88,33 M€, soit une baisse de près de 1,8M€. L'avis du CESER adopté le 7 octobre 2025 a analysé les problématiques relatives à la détermination de la DGF et au fonctionnement des EPLE.

La dotation de fonctionnement est en diminution grâce aux groupements d'achats de l'énergie permettant d'obtenir des tarifs négociés par la Région pour 2026. A cette DGF s'ajoute le maintien d'un fonds d'urgence (ex dotation complémentaire) pour faire face aux difficultés imprévisibles dans les établissements. Il est à noter que pour mieux appréhender le poids de la viabilisation dans le budget des établissements la DGF a connu, en 2026, un profond changement de son mode de calcul. Cette DGF 2026 intègre également un objectif de baisse de consommation énergétique de 6%.

b- Restauration scolaire

Pour les 16 millions de repas servis par an dans les restaurations des établissements des Hauts-de-France, le budget primitif 2026 présente les dépenses suivantes :

- En investissement, un montant à hauteur de 6,7 M€ en AP pour les équipements en restauration scolaire auxquels s'ajoutent 2,34 M€ sur la rénovation des restaurations et laveries, reste stable, et de 8,4 M€ en CP, en baisse de 1,04 M€.
- En fonctionnement un montant de 0,85 M€ en AE, stable, et de 1 M€ en CP.

L'enveloppe de fonctionnement pour les équipements permet le renforcement des marchés portés par la centrale d'achat ou encore la systématisation du logiciel de gestion.

Avec le renforcement des marchés portés par la centrale d'achat, la systématisation du logiciel de gestion permettant de renforcer le pilotage et de poursuivre la mobilisation des équipes sur l'alimentation durable (approvisionnement local, limitation du gaspillage alimentaire et gestion des bio déchets), le CESER prend acte de l'engagement de la Région d'aller vers une alimentation de qualité.¹⁸

Le CESER rappelle également que la Région doit poursuivre ses efforts pour atteindre les objectifs en matière d'approvisionnement en produits bio dans le cadre du respect de la loi EGALIM.

c- Accompagnement des personnels

Pour cette ligne, le budget primitif 2026 présente les dépenses suivantes :

- En fonctionnement : un montant de 840 000€ en AE.

La Région participait au financement et à l'accompagnement des Parcours Emplois Compétences (PEC) dans les lycées. Elle déployait un dispositif d'accompagnement visant au retour à l'emploi pérenne de ces personnes, qui avait été étendu à l'ensemble du territoire régional.

En 2025, déjà 4000 emplois aidés avaient été supprimés et le CESER regrettait les engagements à la baisse de l'État en matière de politique de l'emploi, ce qui impactait le nombre de PEC dans les EPLE.

Le CESER, qui avait soutenu la Région dans la poursuite du dispositif Parcours Emplois Compétences et attiré l'attention sur les conséquences de la baisse des engagements de l'État, regrette la fin de ce dispositif et s'inquiète de l'impact en termes de qualité de l'encadrement des élèves dans les établissements et d'insertion des publics éloignés de l'emploi.

¹⁸ Le CESER a insisté sur ce point dans son Rapport-avis « De la maternelle à l'entrée dans la vie active : la santé des jeunes, l'affaire de tous », 16 mai 2023

d- Dotations aux lycées privés

Pour rappel, 65 000 élèves lycéens sont scolarisés dans 154 établissements privés sous contrat dans le secondaire.

Les Forfaits Régionaux d'Externat¹⁹ ont ainsi été fixés au global à 46,2 M€ d'AE (soit 16,6 M€ d'AE affectées en DM 2025 et 29,5 M€ d'AE en 2026) et 46,6 M€ de CP/AE au budget 2026.

Dans le cadre des conventions cadres conclues avec les réseaux d'enseignement privé et couvrant la période 2023-2028, la Région accompagne les établissements dans la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements.

La Région alloue aux établissements concernés 2 M€ en subvention sur le volet investissement (après une suspension en 2025) et maintient le dispositif de garantie d'emprunt. 2 M€ de CP sont également inscrits pour liquider les projets antérieurs arrivant à échéance en 2026.

Le CESER renouvelle son souhait de mise en place d'un dialogue de gestion adapté aux établissements privés comme cela est déjà pratiqué avec les établissements publics. Les crédits publics doivent faire l'objet d'engagements précis des établissements privés.

e- Soutien des jeunes et de leur famille

Pour cette ligne, le budget primitif 2026 présente les dépenses suivantes :

- En investissement 6,93M€ en AP 2026 et 26,69 M€ en CP pour 2026 (avec 20 M€ d'AP historique)
- En fonctionnement 24,83 M€ en AE pour 2026 et 19,85 M€ en CP pour 2026 (dont 6,5 M€ d'AE historique)

La Région poursuit ses actions de soutien des jeunes et de leurs familles. En particulier, le dispositif « carte Génération HDF » est conforté en offrant de nouveaux services en complément des aides financières (16,5 M€ d'AE et 10 M€ de CP pour la carte et 1 M€ d'AE et en CP pour la gestion de la carte.).

Le budget prévoit aussi une aide complémentaire aux lycéens dont les familles rencontrent des difficultés financières (CP 150.000€, comme en 2025) ainsi que des dispositifs d'aide à la scolarité à destination des publics pour éviter une interruption de la scolarité avec 80 000 € en AE et 80 000 € en CP pour le fonctionnement et 40 000 € d'AP et 40 000 € en CP pour l'investissement.

La Région favorise l'ouverture culturelle, sportive et citoyenne des lycéens à la culture avec l'enveloppe forfaitaire liée aux actions éducatives (2,6 M€ en AE et 2,3 M€ en CP) permettant aux établissements scolaires de réaliser les projets éducatifs en lien avec leur projet d'établissement.

La Région maintient également des dispositifs de soutien aux projets d'éducation tels que la prévention contre le sexisme et l'éducation à la scolarité, la lutte contre le harcèlement scolaire, le travail de mémoire, etc. Ces dispositifs représentent 504 006 € d'AE et 545 500 € de CP pour 2026.

Le CESER soutient l'action de la Région sur la reconduction chaque année du dispositif « travail de mémoire » ainsi que l'appel à projets permanent permettant aux établissements de mettre en place des actions visant à lutter contre le harcèlement scolaire.

¹⁹ Dotation qui résulte d'un mode de calcul, cadré par la loi, qui vise à garantir aux établissements privés sous contrat d'association avec l'État un même niveau d'accueil et d'organisation, à l'externat, que celui constaté dans le public

f- Ressources numériques

L'Espace Numérique de Travail (ENT) HDF constitue désormais le socle de la communication et de la collaboration entre l'école et les familles. L'adaptation et l'amélioration continue des services proposés (ENT HDF NEO /ONE) et comprend un bouquet d'offres de ressources à titre gracieux. Cette enveloppe de fonctionnement représente 1,6 M€ d'AE et 1,5 M€ de CP.

Le CESER salue les services de la Région qui ont dû faire face à la cyberattaque subie le 10 octobre dernier par le système d'information des lycées. Des mesures de renforcement de la sécurisation des infrastructures ont été réalisées, ainsi que des actions de remédiation indispensables au rétablissement des fonctions pédagogiques et administratives de chaque établissement. Parallèlement, le renouvellement régulier des équipements informatiques qui le nécessitent est poursuivi. Ce sont ainsi 3,4 M€ en AP et 23,1 M€ en CP et 2,1 M€ en AE et 3,7 M€ en CP qui sont inscrits au BP.

Le CESER renouvelle sa préconisation au sujet de la présence de techniciens dans les établissements pour effectuer la maintenance du matériel.

g- Accompagner les projets innovants et expérimentaux

La Région poursuit notamment sa stratégie de sensibilisation à l'entrepreneuriat au sein des lycées par le développement des « Espaces d'Innovation Partagés » (EIP), contribuant à une véritable politique territoriale.

Les crédits dédiés aux projets innovants et expérimentaux s'élèvent à 427 500 € en AE et 427 500 € en CP. Une partie de ces crédits sera dédiée à des projets menés par les établissements en lien avec l'IA.

La Région maintient le soutien au développement en lien avec les EPLE, des Campus des métiers et des qualifications d'excellence. En 2026, il est proposé l'inscription de 490 000 € en AP et CP équivalents.

Le CESER trouverait pertinent qu'un bilan de ces expérimentations et des campus des métiers soient réalisés afin de juger de leur déploiement.

h- La politique patrimoniale

Pour cette ligne, le budget primitif 2026 présente les dépenses suivantes :

- En investissement, un montant à hauteur de 142,8 M€ en AP, en hausse de 16,65 M€, et de 118,7 M€ en CP, en hausse de 2,3 M€.
- En fonctionnement un montant de 6,1 M€ en AE, en baisse de 1,55 M€ et de 10,6 M€ en CP, en hausse de 1,9M€.

Il s'agit du plan pluriannuel d'investissement.

En matière de transition climatique, le CESER apprécie que la Région poursuive ses grandes opérations patrimoniales (reconstruction de lycées, rénovations énergétiques) dans le cadre du lycée de demain, par le biais d'une démarche de planification qui a d'ores et déjà identifié 135 établissements à visiter dans le Schéma Directeur Immobilier et Énergie.

L'engagement dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE) va permettre de franchir une étape clé en identifiant les établissements les plus énergivores et de prioriser les travaux permettant d'atteindre la cible du décret tertiaire.

Le CESER sera attentif à l'ambition de la Région déclinée dans ces actions (entre autres dans le cadre du Plan de résilience et de Transition pour les EPLE à l'horizon de 2050) dans son futur rapport-avis sur l'adaptation des lycées régionaux aux enjeux climatiques, énergétiques et pédagogiques.

8) 7^{ème} Vice-présidence « Agriculture, agroalimentaire, enseignement agricole, pêche »

Le budget 2026 consacré à l'agriculture prévoit les montants suivants :

- En fonctionnement : 8,8 M€ en AE (-0,46 M€/BP 2025) et 9,17 M€ en crédits de paiements (-22 k€ par rapport au BP 2025)
- En investissement : 27,2 M€ en AP (+10,2 M€/BP 2025) et 19,3 M€ en crédits de paiement (+7,5 M€)

Concernant l'animation et l'accompagnement des filières d'élevage, le CESER retient la mise en place d'un nouveau dispositif « CAP Conseils Elevage » qui a vocation à regrouper les anciens dispositifs (Programme régional Elevage, initiatives bas carbone et contrat de filière ovine) qui sera géré par le biais d'appel à candidatures. Le CESER attend la saisine à venir sur le Plan stratégique Elevage 2026-2030 afin d'en savoir plus sur ce nouveau dispositif et de se prononcer sur celui-ci.

Le CESER constate que les contreparties FEADER²⁰ de la Région continuent leur montée en puissance, le BP indiquant qu'elles atteignent « le pic de la cinétique » dans la mise en œuvre de la programmation 2023-2026. Le BP prévoit ainsi en investissement 24 M€ d'AP (+10,4 M€/BP 2025) et 15,2 M€ de CP/AP (+7,9 M€).

Les fonds issus du FEADER jouent un véritable effet de levier, ce qui est d'autant plus indispensable dans le contexte budgétaire actuel.

9) 8^{ème} Vice-présidence « Relations aux entreprises et emploi »

Développement économique

Dans le Rapport de présentation du BP 2026, la partie « Développement économique – Action économique » représente un budget de 83,8 M€ (28,6 M€ en fonctionnement et 55,2 M€ en investissement). En 2025, ces montants étaient de 106,4 M€ pour le budget global, 32,1 M€ en fonctionnement et 74,3 M€ en investissement.

La diminution du budget entre les 2 années est de 21 %.

Le budget « emploi », quant à lui, par l'intermédiaire des dispositifs « Proch' Emploi », « Proch'info formation », ARDAN et des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi représentait en 2025 un montant de 5,58 M€ (uniquement du fonctionnement) et en 2026, 5,35 M€ (également uniquement du fonctionnement). On note une légère diminution de 4 %.

Dans le document comptable, le sous-chapitre « Industrie, commerce et artisanat » fait état, lui aussi, d'une baisse du budget qui lui est dédié. Celui-ci passe de 117,46 M€ (38,39 M€ en fonctionnement et 79,07 M€ en investissement) en 2025 à 93,89 M€ en 2026 (35,1 M€ en fonctionnement et 58,76 M€ en investissement). La baisse est de 20 %.

Le CESER soutient la politique de la Région, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et des batteries. Les pouvoirs publics, dont le Conseil régional, ont réussi à capter de grands projets de gigafactories et de centres de données (à Epinoy, Escaudain, Béthunes, etc.) permettant la création de plus de 5 000 emplois nets en 2025.

²⁰ Fonds européen agricole pour le développement rural

La Région a également réagi à la crise rencontrée par la filière automobile (-2,2 % d'emplois dans la filière entre 2022 et 2023) en participant à l'initiative lancée par le monde de la Recherche en région sur l'électromobilité et en organisant en 2026 les « Assises régionales de l'automobile ».

Le CESER fait cependant remarquer que nombre de secteurs se trouvent aussi en grande difficulté tels que la chimie ou encore les industries de produits minéraux (-3,9 % d'emplois entre 2022 et 2023). Par ailleurs, face à la fermeture de 8 usines en 2025, l'effort de réindustrialisation est à poursuivre.

Concernant les défaillances (redressements et liquidations judiciaires) d'entreprises, si ces dernières restent, au regard de la situation dans d'autres régions (Corse, Pays-de-la-Loire), relativement contenues dans les Hauts-de-France pour l'année 2025²¹, la région a malgré tout enregistré une hausse de 3 % de ces dossiers l'année dernière.

Parmi les grands dossiers de redressements judiciaires figurent Arc France (700 emplois supprimés), Château Blanc (le pôle industriel du groupe Holder, plus connu pour les boulangeries Paul, 400 emplois menacés), IDKids (Okaidi, Obaibi... encore 2 000 emplois concernés), les transports Ziegler (1 400), Nacon (600 emplois), Movitex (55), Pocheo (80) ou le spécialiste des boîtes aux lettres Decayeux dans la Somme (200), sans parler des équipementiers automobiles.

Enfin, selon les données de la BPI, les créations d'entreprise étaient au nombre de 7 221 en octobre 2025. Le taux de croissance de ces créations était de +2,1 % entre 2024 et 2025, légèrement au-dessous du taux de croissance national (+4,1 %). La création d'entreprise demeure un point à améliorer.

Le CESER préconise :

- une action renforcée dans le domaine de la création d'entreprises ;
- la poursuite des efforts en matière de réindustrialisation ;
- un travail de veille sur les secteurs de l'économie en difficulté.

Formation professionnelle

Le budget Formation professionnelle pour 2026 s'établit comme suit :

- En investissement :
 - o Les engagements pluriannuels s'élèvent à 0,365 M€ en AP, en baisse de 0,98 M€ (1,34 M€/2025)
 - o Les crédits de paiement inscrits sont de 0,742 M€ en baisse de 0,88 M€ (1,62M€/2025)
- En fonctionnement :
 - o Les engagements pluriannuels s'élèvent à 133,840 M€ en AE, en baisse de 84,82 M€ (218,66 M€/ 2025)
 - o Les crédits de paiement inscrits sont de 269,46 M€ en baisse de 35,02 M€ (304,48 M€/2025)

Le rapport de présentation du BP 2026 présente un budget encore une fois en forte diminution, lié à l'impact de la loi de finances pour 2026 qui prévoit une baisse de l'enveloppe versée par l'Etat aux Régions au titre des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC), à hauteur de 44% par rapport à 2025.

La baisse des crédits de l'État (diminution de 527 M€ inscrite dans la loi de finances 2026 au niveau national) oblige la Région à opérer des choix stratégiques majeurs pour en limiter l'impact sur son territoire dans la mesure de ses moyens et possibilités.

²¹ 4 636 défaillances d'entreprises surtout dans le commerce de détail, le BTP, le secteur des hôtels-restaurants notamment, selon le bilan publié par CCI Hauts-de-France

Le CESER a toujours soutenu les actions du Conseil régional qui favorisent l'entrée en formation mais aussi l'insertion des publics éloignés de l'emploi : développement des actions de formation aux compétences de base (lire, écrire, compter), des actions de formation « Français Langue Étrangère » et des aides financières pour sécuriser les parcours des stagiaires et notamment pour le public en situation de handicap, pour le public en situation de décrochage, etc.

Le CESER, bien que conscient de la situation budgétaire contrainte, regrette la diminution du budget de la formation professionnelle, qui va pénaliser à nouveau ces publics déjà fragilisés. La Région fait le choix de privilégier la formation dans les filières porteuses répondant notamment aux filières en pénurie de main-d'œuvre mais ne répondant pas toujours aux choix professionnels des usagers.

Le CESER rappelle que les dispositifs de formation professionnelle doivent aussi viser à la promotion de l'équité sociale et territoriale. Ainsi, la Région a un rôle de régulateur pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Le budget 2026 sera prioritairement consacré au déploiement opérationnel des marchés issus de la consultation « Se former pour un emploi en Région » (SFER), lancée en juillet 2025.

Le CESER porte une attention particulière à la formation des publics les plus vulnérables et les plus éloignés de l'emploi affichée dans les objectifs du PACTE 2024-2027 entre l'État et la Région.

Pour le CESER, dans le contexte économique actuel de 2026, le SIEG « savoirs de base » et le Parcours Qualifiant du SFER doivent être les piliers de la stratégie de l'emploi en Hauts-de-France. Celui-ci permet notamment :

- d'accéder à la formation pour les personnes les plus éloignées de l'emploi,
- de transformer un demandeur d'emploi sans expérience en un professionnel prêt à l'embauche,
- une qualification dans un secteur professionnel utile en région,
- l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre obtenu en fin du parcours qui est une garantie de sécurité et de savoir-faire pour les recruteurs.

Dès lors, le CESER aurait souhaité retrouver en 2026 un niveau d'engagement financier de l'État et de la Région correspondant aux besoins du territoire pour ces deux dispositifs, en cohérence avec le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Le CESER identifie une évolution majeure dans l'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle en 2026. Le Conseil régional abandonne son soutien à l'ensemble des demandeurs d'emploi en réservant et concentrant son dispositif de rémunération au seul « parcours qualifiant SFER « Qualifiant » (certification) » vers des secteurs d'activités qui recrutent (en complémentarité avec l'offre de formation initiale ou en apprentissage).

Cette décision a une lourde conséquence pour les stagiaires inscrits dans les modules courts de moins de 300 heures (« Découverte métiers » ou « Se spécialiser pour un emploi ») qui sortent du périmètre d'éligibilité. Le CESER regrette ce choix car ces formations courtes servent souvent de "booster" ou de "déclat" pour accélérer le retour à l'emploi.

Le CESER s'inquiète du choix fait par la Région concernant son propre investissement dans les dispositifs de formation professionnelle dont il a la responsabilité. En effet, le Conseil régional n'est pas obligé d'assurer la parité du financement avec l'Etat et encore moins de suivre le désengagement de ce dernier et peut avoir une politique volontariste pour la formation de ses demandeurs d'emploi.

Ce faisant, le secteur économique des Organismes de Formation, lui aussi porteur d'emplois, est lourdement fragilisé.

10) 9^{ème} Vice-présidence « Santé, formations sanitaires et sociales »

Santé

Le budget primitif 2026 prévoit les dépenses suivantes :

- En investissement : 4,3 M€ en AP, en baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2025 et de 4,031 M€ en CP, en baisse de 0,5 M€ par rapport au BP 2025
- En fonctionnement : 3,045 M€ en AE, en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2025 et 3,25 M€ en CP, montant stable par rapport au BP 2025.

La Région ne dispose pas directement de la compétence Santé mais poursuit son action en la matière même si le budget qu'elle y consacre est en baisse, notamment en investissement.

Le rapport de présentation prévoit pour 2026 des engagements budgétaires autour de deux priorités structurantes que sont le financement d'infrastructures de santé durables et sobres et l'accélération des comportements favorables à la santé et à l'environnement, auxquelles le CESER souscrit pleinement.

Le CESER rappelle la nécessité d'actions fortes et durables, au regard de la situation sanitaire régionale, notamment en matière de prévention. Il constate avec intérêt une hausse des crédits de paiement de 100 000 euros sur le plan prévention.

Formations sanitaires et sociales

Le budget primitif 2026 prévoit les dépenses suivantes :

- En investissement : 2,5 M€ en AP, en baisse de 4,5 M€ et 2,01 M€ en CP, en baisse de 0,07 M€ par rapport au BP 2025
- En fonctionnement : 115,6 M€ en AE (auxquelles s'ajoutent 38,63 M€ déjà votées lors de la DM 2025) et 135,5 M€ en CP, en baisse de 25,7 M€ par rapport au BP 2025.

Le CESER retient finalement l'inscription d'une recette de 14,2 M€ au sein de la sous-fonction « Formations sanitaires et sociales », liée au protocole Etat-Région dans le cadre du Ségur de la santé.

Le CESER rappelle la nécessité pour l'Etat de poursuivre son engagement concernant le financement des formations sanitaires et sociales.

11) 10^{ème} Vice-présidence « Culture, patrimoine, langues régionales et relations internationales »

Culture

Le budget consacré à la culture prévoit pour 2026 l'inscription de :

- En fonctionnement : 61,8 M€ d'AE, assortis de CP à hauteur de 82,9 M€ (pour mémoire 67,2 M€ d'AE en fonctionnement, assortis de CP à hauteur de 82,9 M€ en 2025) ;
- En investissement : 19,03 M€ d'AP, assortis de CP à hauteur de 29,77 M€ (pour mémoire 25,8 M€ d'AP et 32,9 M€ en CP en 2025).

Analyse des crédits votés au titre de la Culture

En fonctionnement, les engagements budgétaires du Conseil régional pour 2026 témoignent d'une baisse des dépenses qui se poursuit, suite à la forte réduction des crédits amorcée en 2025 dans le contexte national de crise budgétaire impactant le bloc local. Ainsi les AE, qui s'étaient déjà vu réduites de -23% en 2025, baissent à nouveau de 5,38 M€ sur cet exercice (soit -8 % par rapport à 2025).

Si le niveau des crédits de paiement se maintient exactement au même montant qu'en 2025, il est à noter qu'une large part de ces crédits reste attachée aux AE historiques (près de 80% des AE 2026). Cela traduit à la fois une forme de continuité dans les engagements pris par la collectivité auprès des opérateurs et projets culturels, mais aussi une forme d'inertie budgétaire et peu de capacité à financer de nouvelles opérations.

En investissement, le recul des crédits est net, avec une baisse du montant des autorisations de programme s'élevant à -6,8 M€ par rapport à l'exercice précédent (soit -26%).

Cette baisse se traduit également en crédits de paiement (-3,1 M€ soit -10% par rapport à 2025).

Points d'attention soulevés par le CESER

Dans un contexte de crise budgétaire qui impacte l'ensemble des collectivités territoriales, **le CESER salue les efforts de la Région pour maintenir malgré tout un fort soutien au secteur culturel et à la vie culturelle sur le territoire régional.**

Pour autant, le budget 2026 se traduit par des baisses de moyens pour la culture, même si ce recul est de moindre importance par rapport à d'autres collectivités (qui ont davantage répercuté leurs contraintes budgétaires à cet endroit des politiques publiques).

Dans ce contexte de forte contraction des finances publiques, qui s'accompagne d'une marge de manœuvre de plus en plus limitée pour les collectivités, **la concertation territoriale impulsée par la Région dès 2015, devenue une marque de fabrique de la politique culturelle régionale, est d'autant plus cruciale.** Il s'agit de limiter et/ou d'accompagner les baisses de moyens alloués par l'Etat ou les collectivités et qui impactent déjà certains opérateurs culturels (notamment les musées, le spectacle vivant, et l'écosystème du livre les éditeurs et les libraires).

Au-delà, ce contexte questionne profondément le modèle de décentralisation culturelle tel qu'il a fonctionné jusqu'ici, autour de la notion de compétence partagée qui repose en grande partie sur le volontarisme des collectivités (davantage que sur les transferts de compétences).

La période actuelle plus troublée entraîne une fragilisation de l'écosystème culturel, par nature interdépendant.

La présentation budgétaire qui accompagne le BP 2026 du Conseil régional **n'offre pas de vision analytique en termes de moyens alloués par axe, dispositif, ou filière. Elle ne permet donc pas au CESER de mesurer les impacts des évolutions budgétaires sur les programmes d'activité ou les projets éducatifs, artistiques et culturels portés par les acteurs de la région.**

Le CESER souhaiterait en particulier connaître le montant des investissements prévus pour certains des grands équipements annoncés : Institut pour la photographie, Centre historique minier, Fresnoy, Maison de la poésie, Nouveau Siècle, et si certains d'entre eux font l'objet de partenariats public-privé.

La lecture des grandes orientations de la politique culturelle laisse cependant entrevoir plusieurs priorités telles que la place accordée par la collectivité à l'intégration des enjeux REV3 dans les critères d'appréciation des demandes de subvention, ce que le CESER approuve fortement, l'attention portée au secteur culturel notamment en termes de création et de diversité des expressions artistiques et patrimoniales, ou encore l'attention portée aux habitants, en lien avec les dynamiques de leurs territoires.

Le rééquilibrage annoncé du soutien à certaines filières en situation de grande fragilité est lui aussi apprécié, par exemple dans le domaine du livre et de la lecture, le CESER se félicitant de voir pris en compte les enjeux régionaux de l'illettrisme.

Pour autant, le CESER souligne un certain nombre de points de vigilance :

- La fragilité du secteur culturel, et de plus en plus d'opérateurs, avec les risques sur les emplois que génère le contexte actuel, **impose une concertation et un dialogue accrus entre les parties prenantes de la culture** à l'échelle régionale (dialogue dont la CTAP²² Culture pourrait être l'un des vecteurs).
- **La place des citoyennes et citoyens** dans la gouvernance, dans la fabrique des projets ainsi que dans les lieux culturels et les politiques de la culture doit être un axe de développement des politiques publiques. A cet égard **la Région a un rôle à jouer en matière d'impulsion et de promotion d'une démocratie culturelle** impliquant une réappropriation citoyenne de la culture.
- Le CESER plaide pour une évaluation de la politique culturelle, en particulier sur des enjeux-clés tels que **l'accessibilité de la culture, la participation, l'équité des moyens en termes de filières et territoires, ou encore la prise en compte des défis environnementaux.**
- Le CESER salue aussi le projet régional de création des « **Chemins de mémoire 14-18** », tout en s'interrogeant sur la coordination et le financement croisé de cette opération dans le pilotage et les budgets respectifs de la Culture et du Tourisme. Pour le CESER, le projet doit impérativement inclure la dimension transfrontalière, au cœur des circuits touristiques propres à la Grande Guerre.
- Enfin, le CESER s'interroge sur les conséquences de la forte diminution de la part collective du Pass Culture, et de ses impacts sur les sorties culturelles proposées aux élèves mais aussi à l'impact pour les acteurs culturels engagés dans le dispositif. Si ce dernier relève du Ministère de la Culture, la Région pourrait intervenir à travers le soutien et la coordination du transport des élèves des lycées dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle, facilitant ainsi les déplacements pour les établissements scolaires, et l'accès aux lieux culturels, en lien avec sa compétence sur le sujet.

Relations internationales

Le budget 2026 consacré aux relations internationales se caractérise par :

- En fonctionnement, des autorisations d'engagement stables (1,339 M€) et une hausse de près de 20% des crédits de paiements (1,41 M€) ;
- En investissement, une baisse de 68% des CP (88 000 €).

Le CESER apprécie le détail apporté pour chacun des dispositifs régionaux.

Programme de Mobilité européenne et internationale à destination des jeunes

Ce programme est marqué en 2026 par :

- une hausse de près de 10% de AE (1,22 M€) ;
- une hausse de près de 32% des CP (1,13 M€).

Dans le contexte budgétaire tendu, le CESER salue la progression des moyens dédiés à la mobilité des jeunes, permise par la capacité à mobiliser les financements européens (Erasmus+ notamment).

Le budget maximise ici l'effet levier de fonds externes (fonds UE et partenariats) : les recettes extérieures en assurent un taux de couverture de 60%.

²² Conférence Territoriale de l'Action Publique

Le CESER note avec intérêt la progression continue du recentrage des dispositifs de mobilité des jeunes vers les pays voisins, notamment frontaliers. Il incite la Région à poursuivre la stratégie insufflée dans ce sens.

En termes de publics visés, le CESER prend note de la volonté d'extension du dispositif MOBINOV à la voie générale et technologique, à horizon 2027, poursuivant ainsi l'objectif d'une égalité d'accès à la mobilité pour les lycées des Hauts-de-France. Toutefois, le CESER attire l'attention sur les publics les plus éloignés de la mobilité qui ne sauraient être laissés pour compte, au risque de voir s'accroître ces inégalités.

Le CESER est particulièrement attentif à la situation des apprentis et encourage la Région à poursuivre ses efforts en faveur de meilleures conditions d'accès des apprentis à la mobilité européenne.

Programme « Diplomatie économique »

Le programme « Diplomatie économique » engagé par la Région a pour objet d'accompagner et de renforcer l'internationalisation des acteurs du territoire régional, de favoriser la création d'emploi en Hauts-de-France et de contribuer au rayonnement international de la Région Hauts-de-France.

Le CESER s'interroge sur la possibilité d'élargir les missions et objectifs de ce programme afin de lui faire prendre en compte une problématique qui va de plus en plus se poser aux entreprises de la région et qui concerne l'approvisionnement en métaux stratégiques.

En effet, REV 3 porte une vision ambitieuse de la transformation de l'économie, voire de la société, dont le socle consiste à réduire la consommation énergétique, à augmenter la production d'énergie décarbonée et renouvelables, à préserver les ressources naturelles.

Combinée à une évolution sociétale portée par une utilisation toujours plus grande des technologies d'intelligence artificielle, cela se traduit par un besoin croissant en métaux stratégiques (lithium, graphite, cobalt, nickel, etc.) et terres rares. Ce besoin est d'autant plus perceptible en région que celle-ci poursuit le développement de sa « Vallée de la batterie » en parallèle de l'implantation de data centers (vers une « Vallée de l'IA » ?), fortement consommateurs d'électricité.

La demande du tissu économique régional, comme national, en métaux stratégiques explose tandis que sa dépendance vis-à-vis de certains pays asiatiques demeure trop grande.

Dans ce cadre, il serait souhaitable que les politiques engagées par la Région au titre de la diplomatie économique investissent le volet « partenariats ».

12) 11^{ème} Vice-présidence « Artisanat, économie sociale et solidaire »

Artisanat

En 2026, le budget dédié à l'artisanat s'élève à 6,29 M€ (1,27 M€ en fonctionnement et 5,02 M€ en investissement). En 2025, ces montants s'élevaient à 7,8 M€ pour le budget global réparti en fonctionnement (1,2 M€) et en investissement (6,5 M€). La diminution est d'environ 20 %.

Economie sociale et solidaire

Pour l'économie sociale et solidaire, le budget s'élève en 2026 à 4,59 M€ (3,29 M€ en fonctionnement et 1,3 M€ en investissement) contre 12,7 M€ en 2025 (4,9 M€ en fonctionnement et 7,8 M€ en investissement). La baisse est de 64 %.

La Région porte de longue date une politique d'accompagnement de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et ses acteurs (au premier rang desquels la CRESS), visant à développer et structurer ce secteur sur l'ensemble des Hauts de France.

Les acteurs de l'ESS, et particulièrement les structures engagées dans l'insertion professionnelle et la formation, reconnaissant cet engagement volontariste, alerte l'attention de la collectivité régionale sur des baisses constatées. Si elles se confirment, elles mettraient en péril de nombreuses actions pourtant reconnues exemplaires, créatrices de richesses et utiles au mieux vivre en Hauts-de-France.

Dans un budget « Action Économique » 2026 voyant son budget diminuer d'environ 20 %, il semblerait que le budget ESS soit le plus impacté par les arbitrages régionaux, alors même que ce secteur représente à lui seul 12% des emplois régionaux en 2025.

Si le CESER mesure pleinement les contraintes budgétaires qui s'imposent aux collectivités, ces choix interviennent dans un contexte de fragilisation particulièrement marqué de l'ESS. La baisse de soutien aux dispositifs d'accompagnement, notamment le DLA, diminue alors qu'ils sont essentiels à la sécurisation des structures de l'ESS, en particulier les associations employeuses fragiles.

13) 12^{ème} Vice-présidence « Politique de la ville, logement, rénovation urbaine et apprentissage »

Politique de la Ville et du Logement

Cf. page 14

Apprentissage

Dans le cadre du soutien des Régions à l'apprentissage, le CESER déplore la baisse prévisible importante des moyens alloués aux Régions par France Compétence, tout en mettant en avant que les CFA et notamment ceux situés en milieu rural ont besoin de ce soutien.

Le budget apprentissage pour 2026 s'établit comme suit :

- En investissement un montant à hauteur de 15M€ en AP et de 16,81M€ en CP,
- En fonctionnement un montant de 15,24€ en AE et de 20,19M€ en CP.

Le CESER identifie que suite au PLF 2026 voté en février 2026, France Compétences devrait verser des recettes 2026 divisées par deux par rapport à 2025, soit 15 M€ au lieu de 30 M€ au total (investissement + fonctionnement).

14) 13^{ème} Vice-présidence « Coordination des politiques du littoral, de la stratégie Dunkerque 2030, Animation des dynamiques territoriales de l'espace littoral HDF au service des habitants, Stratégie d'attractivité économique, touristique, sportive et culturelle du littoral des HDF »

Le CESER prend acte de cette nouvelle Vice-présidence.

15) 14^{ème} Vice-présidence « Biodiversité »

Les crédits alloués pour 2026 portent sur les montants suivants :

- En investissement : 2,3 M€ contre 2,16 M€ au BP 2025
- En fonctionnement : 3,09 M€ contre 4,28 M€ au BP 2025

Après une baisse de 27% en 2025, le budget en investissement biodiversité reprend 6,2% en 2026. Par contre, après une légère hausse de 4,4% en 2025, le budget en fonctionnement marque une nouvelle baisse de 8,8% en 2026.

Cette baisse du budget en fonctionnement impacte toutes les politiques (« agir en faveur des écosystèmes » (- 98 953 €), « favoriser l'écocitoyenneté active pour la nature » (- 74 834 €), « Natura 2000 » (- 224 615 €), à l'exception de « Structurer la connaissance sur la biodiversité » (+ 20 637 €).

La hausse du budget en investissement ne se traduit pas dans toutes les politiques. Trois politiques sont en baisse : « Favoriser l'écocitoyenneté active pour la nature » (- 75 382 €), « Structurer la connaissance sur la biodiversité » (- 6000 €) et « Natura 2000 » (- 279 000 €) et deux en hausse : « Agir en faveur des écosystèmes (+ 262 315 €) et le solde du « Plan arbres » (+ 232 081 €).

Le CESER constate le maintien du budget en faveur de la connaissance alors que celui en faveur des écosystèmes recule (en fonctionnement). L'écocitoyenneté active pour la nature quant à elle – pourtant affichée comme grande priorité régionale – aura un budget en fonctionnement et en investissement moindre, ce qui se traduira par moins d'animation sur le terrain, vers le grand public. Par ailleurs, le CESER alerte et s'interroge sur le budget 2026 alloué à Natura 2000.

Le budget 2026, pour la mise en œuvre de la première année de la nouvelle feuille de route « Reconquête de la biodiversité 2025-2028 », paraît bien insuffisant au regard de la volonté politique affichée de « reconquête ».

Une nouvelle fois, la Région fait référence à la SRB – Stratégie Régionale Biodiversité. Le CESER rappelle que la Région ne s'en est toujours pas dotée et qu'il l'appelle de ses vœux.

En dix ans, le budget biodiversité de la Région a chuté de près 40% alors que l'inflation sur la même période fût de plus de 20%. Le CESER regrette cette baisse quasi-continue dans un contexte fortement inflationniste. Le budget biodiversité n'est toujours pas à la hauteur des enjeux en Hauts-de-France de préservation et de restauration de la biodiversité et des milieux naturels ; ni du chef de filât de protection de la biodiversité de la Région.

Le CESER rappelle à la Région qu'il a formulé des préconisations détaillées pour améliorer la politique biodiversité dans son avis sur la Feuille de route « Reconquête de la biodiversité 2025-2028 », adopté le 7 octobre 2025.

16) 15^{ème} Vice-présidence « Sports, Jeunesse, vie associative »

Les crédits alloués pour 2026 portent sur les montants suivants :

- En investissement : 14,9 M€ contre 23,1 M€ au BP 2025
- En fonctionnement : 23,5 M€ contre 25,8 M€ au BP 2025

Ces fortes baisses en investissement (35%) et fonctionnement (9%) impactent toutes les politiques : jeunesse, sports et la vie associative.

Jeunesse

Le budget régional consacré à la jeunesse prévoit, pour 2026, l'inscription de 1,66 M€ d'autorisations d'engagement en fonctionnement, assortis de 1,67 M€ de crédits de paiement (contre 1,90 M€ d'AE et 1,92 M€ de CP en 2025).

Comme le souligne le Conseil régional, le CESER rappelle l'importance de maintenir un soutien fort aux plus d'un million de jeunes de 15 à 29 ans résidant dans la région. Il apparaît en effet essentiel de continuer à accompagner leur accès à l'emploi, au logement, à la culture et aux mobilités, tout en soutenant les acteurs qui les accompagnent tout au long de leurs parcours.

Sport

Le budget régional consacré au sport prévoit pour 2026 l'inscription de :

- 13,04 M€ d'AE en fonctionnement, assortis de CP à hauteur de 14,35 M€ (pour mémoire 13,14 M€ d'AE et 14,35 M€ de CP en 2025) ;
- 11,90 M€ d'AP en investissement, assortis de CP à hauteur de 14,69 M€ (pour mémoire 36,64 M€ d'AP et 22,73 M€ de CP en 2025).

En fonctionnement, le CESER note et salue une quasi-stabilité des moyens consacrés au fonctionnement du sport aussi bien en crédits de paiements qu'en autorisations d'engagements. Néanmoins, en investissement, le CESER s'alarme d'un effondrement des moyens d'investissement, tant en engagements (-67,5 % entre 2025 et 2026) qu'en paiements (-35,4% entre 2025 et 2026).

Vie associative

Le budget régional consacré à la vie associative prévoit pour 2026 l'inscription de :

- 3,1 M€ d'AE en fonctionnement, assortis de CP à hauteur de 4,1 M€ (pour mémoire 3,8 M€ d'AE et 4,3 M€ de CP en 2025) ;
- 1 M€ d'AP en investissement, assortis de CP à hauteur de 225 000€ (pour mémoire 1 M€ d'AP et 455 000€ de CP en 2025).

En fonctionnement, le CESER note un recul des moyens consacrés au fonctionnement de la vie associative, avec une baisse de 17,2% en autorisations d'engagement. Cette baisse est plus limitée en crédits de paiement (-4,2).

En investissement, malgré un maintien des autorisations de programme entre 2025 et 2026, le CESER constate une forte baisse (de plus de 50%) des crédits de paiements qui nous alerte fortement.

La Région Hauts-de-France a agi pour l'emploi associatif depuis de nombreuses années grâce au dispositif de soutien à l'emploi associatif « Création d'Emplois Associatifs Pérennes-CREAP » qui a largement fait ses preuves avec un maintien des emplois en CDI dans plus de 80% des cas (source : ORVA). Le CESER attire l'attention sur l'efficacité de ce dispositif, levier durable de l'investissement public, dans un contexte de fragilisation particulièrement marqué du tissu associatif et, plus largement,

de l'économie sociale et solidaire régionale. Sa suspension laisse augurer de la disparition d'un dispositif qui a fait ses preuves.

Les données récentes sur la santé financière des associations en Hauts-de-France sont sans équivoque et les structures sont d'ores et déjà contraintes d'ajuster leurs activités (réduction ou annulation d'actions, hausse de la participation des usagers).

17) MISSION REV3

Les montants inscrits pour cette politique au BP 2026 sont :

- En Investissement : 3,1 M€ contre 8,7 M€ au BP 2025
- En Fonctionnement : 2,7 M€ contre 3,9 M€ au BP 2025

Le CESER rappelle que la politique REV3 est présentée comme le marqueur de la politique régionale. Il est difficile de mesurer l'effort de la Région par la seule analyse du budget REV3 car la dimension REV3 se retrouve dans toutes les politiques. Le CESER réitère sa demande de flécher un budget REV3 pour chaque politique, voire de créer un budget REV3 spécifique.

Le CESER regrette la baisse du budget REV3 alors que les enjeux climatiques et énergétiques sont majeurs pour l'avenir de la région et de ses habitants, ce que le CESER a mis en évidence lors de son colloque du 12 novembre 2025 « 2030 ? Vite ça chauffe ! », au travers de 10 priorités identifiées dans son rapport-avis « Neutralité climatique en 2050, quelles priorités aux niveaux régional et local dès l'horizon 2030 ? » et présentées en Séance plénière du Conseil régional du 20 novembre 2025.

Il préconise la prise en compte de ces priorités ainsi que l'élaboration d'un plan d'action régional autour de ces dernières et l'accompagnement des territoires pour sa mise en œuvre. A noter que le CESER a lancé une réflexion sur la recherche de modèles de financements innovants pour ces 10 priorités.

18) DELEGATION TOURISME

Le budget régional consacré au tourisme prévoit pour 2026 l'inscription de :

- 6,6 M€ d'AE en fonctionnement, assortis de CP à hauteur de 8,19 M€ (pour mémoire 7,9 M€ d'AE et 8,59 M€ de CP en 2025) ;
- 5,7 M€ d'AP en investissement, assortis de CP à hauteur de 4,8 M€ (pour mémoire 3,9 M€ d'AP et 3,37 M€ de CP en 2025).

Analyse des crédits votés au titre du Tourisme

En fonctionnement, le CESER note un recul des moyens consacrés au fonctionnement du tourisme, avec une baisse d'environ 16% en autorisations d'engagement. Si cette baisse est plus limitée en crédits de paiement (-4,7%), une large part de ces crédits est rattachée à des engagements antérieurs (près de 80%) ce qui interroge sur la capacité de la Région à accompagner des projets nouveaux.

En investissement, on constate en revanche une hausse des moyens alloués au tourisme (+1,8M€ en autorisations de programme soit une augmentation de plus de 45% par rapport à 2025. Cette hausse se traduit également en termes de crédits de paiement : + 1,4 M€ (soit + 43%) par rapport à l'exercice précédent.

La politique régionale se décline aujourd'hui principalement à travers :

- la territorialisation de la politique de développement touristique (contrats de destination touristique) *pour un montant de 600 000€ en AE et de 344 832€ en CP, et un montant de 4 M€ en AP et de 2,8 M€ ;*
- le marketing territorial et l'action confiée au CRT *pour un montant de 4,9 M€ en AE et de 6,7 M€ en CP, et un montant de 420 000€ en CP (investissement) ;*
- l'attractivité touristique régionale *pour un montant de 1,1 M€ en AE et 1,04 M€ en CP, et un montant de 1,7 M€ en AP et 901 576€ en CP ;*
- le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique *pour un montant de 626 475€ CP (fonctionnement) suite à la clôture de l'appel à projets.*

Points d'attention soulevés par le CESER

En fonctionnement, la plus grande part des AE et des CP 2026 est attribuée au financement de l'action de Hauts-de-France Tourisme (soit près de 74% des AE et 82,5% des CP), missionné pour mettre en œuvre la stratégie de marketing territoriale régionale, dont la Région est le principal financeur.

En investissement, c'est l'axe territorialisation, à travers la deuxième génération des contrats de destination touristique, qui absorbe la plus grande part des crédits (près de 70% des AP et près de 60% des CP).

Le Conseil régional met en avant le tourisme comme vecteur d'attractivité du territoire, notamment en lien avec la feuille de route 2025-2028 dédiée à l'accélération de l'innovation sur le territoire des Hauts-de-France, et en lien avec le SRDEII 2022-2028.

Pour autant l'élaboration d'une feuille de route dédiée spécifiquement au tourisme, propre à traduire les orientations politiques régionales prioritaires en la matière, permettrait à la politique régionale de gagner en lisibilité. De plus, au regard du poids des moyens alloués à Hauts-de-France Tourisme, bras armé de la stratégie de marketing territorial de la région, la clarification d'une telle stratégie permettrait de poser plus explicitement les missions et articulations entre la Région et l'ex CRTC.

Par ailleurs, au regard de la hausse des crédits en matière d'investissement touristique, le CESER regrette l'absence d'une présentation analytique plus détaillée permettant d'identifier les priorités ou grands projets issus des contrats de destination.

Enfin les dimensions d'accessibilité et d'inclusion en matière touristique, au cœur des enjeux d'un tourisme durable tel que défini par l'Organisation mondiale du tourisme apparaissent aujourd'hui marginales dans les axes développés à l'échelle régionale. Le CESER salue toutefois l'émergence de la prise en compte de l'importance du « tourisme de répit » pour les aidants, même si elle n'est annoncée qu'au stade de la « réflexion ».

Pour le CESER, les orientations de Hauts-de-France Tourisme doivent aussi traduire ces enjeux, et refléter l'ambition d'une stratégie régionale volontariste tournée vers un tourisme régional durable, incluant la dimension de proximité et d'accessibilité.

BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE INDUSTRIALAB

Le budget consacré à IndustriLab était en 2025 de 1,8 M€ (1,3 M€ en fonctionnement et 500 000 € en investissement). Il est en 2026 d'un montant de 2,3 M€ (1,3 M€ en fonctionnement et 1,05 M€ en investissement), en progression de 30 %.

Cette progression du budget global (augmentation du budget « investissement ») est justifiée par l'achat futur d'une pompe à chaleur fonctionnant par géothermie. L'achat de cette pompe à chaleur

permettrait notamment de réaliser des économies d'énergie (- 32 K/an) et de diminuer les surcoûts liés à l'obsolescence d'une partie des installations.

Le budget de fonctionnement (1 310 000 €) est équilibré par :

- des recettes de location (847 000 €, recettes estimées à 952 000 € en 2025) ;
- de la mise à disposition de personnel (112 000 €) ;
- une subvention d'équilibre (351 000 €).

IndustriLAB est un outil intéressant pour le développement économique des Hauts-de-France, notamment en matière d'innovation, de promotion de la transition écologique, de formation, d'aide aux jeunes entreprises et à leur intégration dans l'écosystème industriel.

Le CESER prend acte du projet de Budget primitif 2026 du Budget annexe IndustriLab.

CONCLUSION

Le report de l'examen du Budget a permis au Conseil régional de prendre en compte les mesures issues de la Loi de finances 2026, votée en février dernier, et notamment leur impact sur les recettes.

Malgré une hausse des recettes de fonctionnement, due en partie à l'assujettissement à la TVA sur le transport de voyageurs, le Conseil régional, dans son projet de budget primitif, fait le choix de baisser les dépenses de fonctionnement, d'augmenter l'épargne brute et ainsi contenir la capacité de désendettement et augmenter l'autofinancement de la collectivité.

La décision de demander l'assujettissement à la TVA des politiques de transports a rendu l'examen du budget encore plus complexe.

Dans ce contexte, le CESER note que le Conseil régional est constant dans sa volonté de maintenir un niveau d'investissement soutenu pour lequel il fait jouer l'effet de levier des fonds européens.

Les contraintes auxquelles est soumis le Conseil régional incitent de nouveau le CESER à appeler à être innovant en matière d'outils de financement et à jouer collectif dans un dialogue territorial de proximité entre l'Etat et les collectivités locales, dont le Conseil régional pourrait être l'instigateur.

Le CESER tient à rappeler à nouveau le rôle essentiel de l'Etat via ses contractualisations avec la Région, et attend de lui, le respect de l'ensemble de ses engagements pluriannuels tels le CPER.

Parmi toutes les politiques régionales impactées par les baisses budgétaires, le CESER souhaite insister sur la biodiversité. La crise de la biodiversité, à l'instar de la crise climatique, mérite une politique régionale spécifique à la hauteur des enjeux pour les Hauts-de-France.

Avec l'inflation et les mesures issues des lois de finances successives, l'exercice budgétaire est de plus en plus difficile pour la Région qui fait face à un besoin de réindustrialisation décarbonée, d'attractivité et de services indispensables aux habitants, pour leur apporter bien-être et bien-vivre.

Le CESER souhaite que le futur projet de loi de décentralisation définisse un nouveau cadre d'actions stratégiques redonnant aux collectivités territoriales, ambitions et réels moyens financiers pour assurer leurs missions.

DECLARATIONS DES MEMBRES OU GROUPES DE MEMBRES DU CESER

Assemblée plénière du CESER du mardi 7 avril 2026

Déclaration sur le Budget Primitif 2026

Le GC ADC prend acte des orientations du BP 2026. Dans un contexte fort contraint, nous alertons sur des points de vigilance majeurs, quant au rôle structurant des associations dans la cohésion sociale et territoriale.

La diminution du financement du DLA, qui passerait de 485 K€ en 2025 à 335 K€ en 2026, suscite de vives préoccupations. Cet outil constitue un levier essentiel pour sécuriser les modèles économiques, accompagner les transitions et prévenir les difficultés des structures.

Par une fragilisation accrue du tissu associatif et de l'ESS, cette réduction interroge directement la capacité à maintenir un accompagnement adapté et de qualité. Elle pose également la question des besoins croissants des associations, alors même qu'une bonne part d'entre elles déclarent ne disposer d'aucune solution face aux difficultés rencontrées.

La suspension du dispositif CREAP appelle également une attention particulière. Déjà objet d'alertes, ce dispositif a démontré son efficacité en matière de création d'emplois durables, notamment par un taux élevé de pérennisation en CDI.

Sa mise en pause soulève des interrogations quant aux solutions alternatives pour soutenir l'emploi associatif. Alors que les associations constituent un moteur essentiel de l'emploi local non délocalisable, soit 10% de l'emploi privé en région, il apparaît indispensable de garantir la continuité de dispositifs favorisant l'insertion professionnelle et le développement économique des territoires.

Les associations et les structures de l'ESS jouent un rôle déterminant dans la cohésion sociale, l'animation des territoires et l'accompagnement des publics, en particulier les plus fragiles. Ces enjeux appellent une vigilance accrue afin d'éviter un creusement des inégalités territoriales et sociales.

Le GC ADC souhaite aussi alerter sur la baisse des crédits de fonctionnement alloués à la Politique de la Ville. Cette érosion financière depuis 2024 intervient dans un contexte où les besoins sociaux ne cessent de croître. Elle risque d'avoir un impact direct sur les habitants des QPV en fragilisant les actions de proximité, les dynamiques collectives et les réponses apportées aux situations de précarité. Le maintien, voire le renforcement de ces moyens apparaît pourtant indispensable, pour répondre aux enjeux d'inclusion et de cohésion sociale.

Au regard de ces éléments, le GC ADC appelle à une attention renforcée portée :

- au maintien des dispositifs d'accompagnement des structures,
- à la sécurisation des leviers de création d'emplois associatifs,
- à la préservation des équilibres territoriaux et de l'accès aux services,
- ainsi qu'au soutien des politiques en direction des publics les plus fragiles.

Ces enjeux conditionnent la capacité des associations à poursuivre leurs missions d'intérêt général et à contribuer pleinement aux dynamiques de solidarité et de développement des Hauts-de-France.

Le GC ADC votera l'avis.



Assemblée Plénière du CESER du mardi 7 avril 2026

Déclaration du Groupe ATS (FSU, Solidaires, SAF)

Notre assemblée est appelée aujourd'hui à porter un avis sur le budget de la Région pour l'année 2026. Le contexte national a été celui de choix politiques ayant amené à centrer l'effort budgétaire du pays sur la priorité donnée aux dépenses militaires, à poursuivre une politique de soutien aux entreprises sans contreparties (chiffré à 211 milliards d'euros par une commission sénatoriale l'été dernier), à refuser une politique fiscale plus régulatrice et plus juste, le tout au détriment des services publics et des dotations aux collectivités régionales.

Ainsi, si globalement les recettes régionales en fonctionnement augmentent de 42,5 millions, les dotations de l'Etat baissent de 23%.

Dans ce cadre, la Région a fait le choix de favoriser l'épargne brute et de faire baisser encore les dépenses de fonctionnement de 21 millions comme si l'action publique régionale n'était pas plus que jamais nécessaire dans une région confrontée à de multiples défis sociaux et environnementaux.

Dès lors le rapport avis se fait l'écho secteur par secteur des baisses de dépenses de fonctionnement à venir et les inquiétudes sont nombreuses : décalage très fréquent entre des ambitions affichées par notre Région dans ses « feuilles de route » et la réalité de budgets en baisse depuis plusieurs années.

Baisse des crédits sur la politique de l'eau ne permettant peut-être même plus de servir de levier pour percevoir des fonds européens et en total décalage avec la feuille de route 2025-2028 récemment adoptée. Erosion des crédits de la politique de la ville depuis 2024 alors qu'ils concernent 12,5% de notre population régionale parmi la plus défavorisée ; aménagement du territoire moins financé au risque d'encourager des déséquilibres infrarégionaux ; baisse du budget des espaces naturels régionaux alors qu'ils engagent une nouvelle phase de labellisation ; baisse des crédits de l'enseignement supérieur de près de 32% alors que nous sommes la 5^{ème} région en termes d'effectifs étudiants. Budget régional de soutien à la recherche en baisse de 50% depuis 2018 alors que nos chercheurs déposent des brevets et que nos besoins en innovation sont forts ; baisse des crédits pour la restauration scolaire alors que nous sommes très loin des objectifs de la loi Egalim, fin du dispositif de déprécarisation des personnels vacataires dans les lycées ; Schéma directeur immobilier et énergie loin d'être financé alors que nos lycées ont d'énormes besoins de rénovation énergétique ; chute des budgets de la formation professionnelle et inquiétudes sur les formations permettant le retour à l'emploi des publics concernés ; baisse de 64% des budgets de soutien à l'ESS, sacrifice de la politique biodiversité, crainte pour les emplois associatifs...

L'avis multiplie les alertes, les choix opérés par ce budget régional sont inquiétants et ne préparent pas l'avenir.

Le groupe ATS votera l'avis qui soulève ces interrogations.



**HAUTS-DE
FRANCE**

Assemblée plénière du CESER du mardi 7 avril 2026

**Déclaration CFDT sur le projet d'avis relatif au
Budget Primitif pour 2026
du Conseil régional Hauts-de-France**

La CFDT souhaite mettre en perspective ce budget primitif 2026 avec la réalité sociale, économique et territoriale de notre région.

Les Hauts-de-France restent un territoire fortement exposé aux fragilités : pauvreté élevée, difficultés d'accès à l'emploi, fractures territoriales persistantes entre métropoles, villes moyennes et espaces ruraux. Dans ce contexte, un budget régional ne peut se limiter à un exercice d'équilibre financier : il doit être un levier de réduction des inégalités et de transformation du territoire.

Nous prenons acte des évolutions techniques importantes de ce budget, notamment liées aux transports. Si elles expliquent en partie certaines évolutions, elles rendent aussi la lecture budgétaire plus complexe. Cette complexité ne doit pas masquer les choix politiques : la lisibilité et la sincérité de l'action publique sont des exigences démocratiques.

La CFDT reconnaît l'effort d'investissement, notamment en matière de transports, de lycées et de mobilisation des fonds européens. Ces priorités sont essentielles. Mais elles ne peuvent justifier un déséquilibre croissant au détriment d'autres politiques tout aussi structurantes.

Nous exprimons une vigilance forte face au recul ou à l'insuffisance des moyens consacrés à l'action économique, à l'environnement, à la culture et à l'aménagement du territoire. Ces politiques sont au cœur de la cohésion sociale, de l'attractivité et de la transition écologique. Les fragiliser, c'est prendre le risque d'accentuer les inégalités territoriales. La CFDT alerte par ailleurs sur les dangers pesant sur les systèmes de formation suite au désengagement financier de l'Etat.

La CFDT réaffirme avec force l'exigence d'un véritable budget vert. La transition écologique ne peut être un affichage : elle doit structurer l'ensemble des choix budgétaires, être objectivée, mesurée et évaluée. Chaque euro public doit être interrogé au regard de son impact environnemental et social. À ce titre, la stratégie REV3 doit s'appuyer sur des indicateurs précis, partagés et opposables.

Par ailleurs, la montée en puissance des fonds européens constitue une opportunité, mais aussi un risque d'inégalités d'accès. La Région doit garantir que tous les territoires, y compris les plus fragiles et ceux en manque d'ingénierie, puissent en bénéficier.

Enfin, dans un contexte de ressources contraintes et d'enjeux croisés, la CFDT appelle à la tenue d'une conférence financière régionale associant l'ensemble des acteurs publics. Il est indispensable de donner de la cohérence aux financements et de construire une stratégie partagée au service des habitants.

Plus que jamais, la CFDT défend une action publique lisible, équitable et tournée vers l'avenir. Ce budget constitue une étape, mais il doit encore pleinement répondre aux défis sociaux, écologiques et territoriaux qui sont devant nous.



Assemblée plénière du CESER du mardi 7 avril 2026

Expression du Groupe de concertation CFE-CGC sur le Budget Primitif 2026

Dans un contexte économique et social marqué par une inflation persistante, une pression accrue sur le pouvoir d'achat et de fortes incertitudes sur le financement public, ce budget s'inscrit dans une logique de continuité dont nous prenons acte.

Toutefois, cette stabilité repose sur des équilibres fragiles : marges de manœuvre limitées et niveau d'endettement élevé, appelant à une vigilance renforcée. Nous relevons néanmoins positivement l'amélioration de la capacité de désendettement.

L'environnement demeure le grand absent de ce budget, alors qu'il constitue un levier essentiel de croissance et une garantie de bien-être et de sécurité pour les populations des Hauts-de-France.

Nous insistons sur la nécessité de renforcer les politiques en faveur de l'emploi, des compétences et de la formation, en conditionnant les aides publiques à leur efficacité économique et sociale.

La CFE-CGC recommande de concilier responsabilité budgétaire, justice sociale et efficacité de l'action publique. Face à la baisse et à l'instabilité des ressources externes, une stratégie d'augmentation des recettes apparaît nécessaire.

Enfin, les agents du service public régional semblent être les grands perdants : la stagnation produira les effets d'une baisse dans le contexte actuel. Or, les services publics régionaux sont un pilier de la cohésion sociale et territoriale et ne peuvent être une variable d'ajustement.

Le GC CFE-CGC remercie la Commission 9 et sa chargée de mission pour ce travail une fois de plus dans un agenda contraint et votera favorablement cet avis.

Assemblée plénière du CESER du mardi 7 avril 2026

Déclaration du groupe de concertation CFTC sur le Budget primitif 2026

La CFTC remercie la C9 et sa chargée de mission pour la qualité du travail réalisé dans un délai très contraint.

La CFTC salue la volonté d'amélioration du budget 2026 par rapport à 2025 avec une épargne brute en hausse et la poursuite des objectifs régionaux : modernisation économique, soutien à l'emploi via Proch'Emploi, et accompagnement des transitions industrielles et environnementales avec la mission REV3.

Pour notre groupe, il est essentiel de veiller à l'efficacité de la dépense publique : dépenser moins pour dépenser mieux afin de relancer la croissance et les recettes.

La CFTC note la baisse des charges financières régionales mais regrette que ces sommes ne puissent plus contribuer directement au bien-vivre des Hauts-de-France. La dépendance à l'emprunt doit être réduite en explorant d'autres modes de financement.

La CFTC reconnaît la pertinence des actions structurantes menées par la Région : innovation, attractivité économique, compétitivité et ouverture internationale. Nous saluons l'effort consenti pour la mobilité internationale des jeunes, signe d'une région tournée vers l'avenir.

Cependant, la contraction budgétaire demeure préoccupante, notamment pour la recherche, l'économie sociale et solidaire et le milieu associatif, piliers de la cohésion et du développement durable. La réduction du financement des thèses doctorales pourrait accentuer la fuite des jeunes chercheurs. La fragilisation des formations sanitaires et sociales inquiète dans un contexte de besoin croissant en personnels de santé.

La formation doit rester une priorité stratégique pour accompagner les mutations économiques et préparer les salariés aux métiers du futur.

Le bien-vivre en Hauts-de-France repose aussi sur le cadre de vie, la culture, le patrimoine et le tourisme. La CFTC salue le maintien d'un budget culturel, contrairement à d'autres territoires, mais souligne la fragilité du spectacle vivant où la baisse des crédits limite la création et l'innovation.

L'investissement de chaque euro public doit être conditionné à une analyse de rentabilité et d'impact territorial. Les aides doivent être ciblées vers la recherche et l'innovation, notamment dans les centres de R&D en lien avec les universités régionales.

La Région doit veiller à la transparence et au suivi de l'exécution budgétaire dans un esprit d'équité territoriale, de solidarité et de cohésion sociale.

La CFTC votera favorablement l'avis.



Assemblée plénière du CESER du mardi 7 avril 2026

Avis relatif au BP 2026

Déclaration du groupe CGT

Le groupe CGT tient à remercier les collègues pour le travail important réalisé sur les documents budgétaires dans des délais particulièrement contraints.

Toutefois, la CGT estime que ces conditions de travail ne permettent pas au CESER de formuler un avis pleinement éclairé sur les questions budgétaires. La brièveté des délais de transmission des éléments, conjuguée à un contexte instable marqué par les reports successifs de la loi de finances et par des données comptables et politiques mouvantes, complique fortement toute analyse comparative pluriannuelle des budgets.

Malgré l'investissement conséquent des conseillers, des commissions et des chargés de mission pour élaborer une position la plus objective possible et rechercher des points d'équilibre entre les différentes sensibilités du CESER, ces contraintes peuvent conduire à des désaccords sur le document final qui auraient pu être évités avec des délais permettant un débat plus poussé.

La CGT regrette cette situation, en mesure pleinement les effets, et en tient compte dans sa position de vote et reconnaît le travail sérieux réalisé sous ces contraintes.

Sur le fond, le rapport relève à juste titre le fait que la Région fait de nouveau le choix de baisser ses dépenses de fonctionnement. Un choix politique que la CGT ne peut que contester. Dans un contexte accumulant les difficultés pour les habitants de la région, les services publics constituent pourtant un rempart contre la dégradation des conditions de vie. Les Hauts-de-France restent la région avec le plus grand taux de pauvreté et avec les revenus médians les plus bas. Elle est impactée par les fermetures d'entreprises, et la situation de plusieurs secteurs, dont l'automobile et la sidérurgie, restent fortement incertaine. L'inflation, qui impacte fortement les classes moyennes et les foyers les plus modestes nécessite aussi des politiques publiques qui viennent contrer ses effets. Les conflits développés au Moyen-Orient, dont les travailleurs des pays concernés restent les premières victimes, risquent fortement d'aggraver encore cette situation.

Or, malgré une augmentation des recettes de fonctionnement à hauteur de 42 M€, le Conseil régional fait le choix, dans son projet de budget primitif, de diminuer les dépenses de fonctionnement de 21 M€. Cette orientation s'inscrit dans une trajectoire déjà engagée, puisque le BP 2025 prévoyait une baisse de 107 millions d'euros.

Dans un contexte de crises multiples, de tensions sociales et d'incertitudes fortes quant à l'avenir, la CGT considère qu'il n'est pas pertinent de privilégier le remboursement de la dette ou certains investissements, parfois discutables, au détriment du fonctionnement des services régionaux et des politiques publiques de proximité.

L'avis faisant ressortir une partie de ces éléments, le groupe CGT le votera favorablement.



Assemblée Plénière du mardi 7 avril 2026

DECLARATION FO sur le Budget Primitif 2026

Le projet de BP 2026 de la Région HDF s'inscrit dans un contexte institutionnel et financier marqué par une contrainte croissante sur les ressources des collectivités territoriales. Le BP souligne en effet l'impact direct de la loi de finances 2026 sur les marges de manœuvre, notamment à travers la baisse des dotations et la diminution de la DC RTP.

Cette réduction, tend à fragiliser les régions déjà pénalisées par la suppression de la taxe professionnelle.

Politiquement, ce budget traduit une stratégie d'adaptation à ces contraintes par un renforcement du rôle de la fiscalité indirecte et des ressources liées aux transports. La reprise en pleine propriété des recettes ferroviaires et l'assujettissement à la TVA des transports publics constituent un changement majeur qui modifie profondément la structure budgétaire.

Cette évolution donne à la région une capacité de financement plus importante dans ce domaine. Les transports deviennent ainsi un levier stratégique, tant pour l'aménagement du territoire que pour la cohésion sociale.

Sur le plan social, le budget révèle cependant des arbitrages significatifs.

Plusieurs secteurs connaissent une baisse des dépenses de fonctionnement, notamment l'enseignement et la formation professionnelle, l'action économique, la culture ou encore l'environnement.

Ces choix traduisent une priorisation budgétaire qui peut susciter des interrogations quant à l'équilibre entre développement économique, transition écologique et soutien aux politiques sociales. À l'inverse, les investissements progressent, ce qui indique une volonté de maintenir un effort structurant à long terme, en particulier dans les infrastructures et les projets territoriaux.

Enfin, le document met en évidence une gouvernance budgétaire complexe. Le CESER souligne le manque de temps accordé à l'analyse du budget, révélant les tensions entre impératifs politiques de décision rapide et nécessité démocratique de délibération approfondie. Cette remarque traduit un enjeu plus large de transparence et de participation dans la gestion des finances publiques régionales.

Au total, ce budget illustre un modèle d'action publique régionale marqué par l'adaptation aux contraintes nationales, la priorité donnée aux infrastructures de transport et une gestion prudente des dépenses, mais qui soulève des questions quant à l'équilibre entre développement territorial, justice sociale et transition écologique.

FO votera le projet d'avis.

Assemblée Plénière du CESER Hauts-de-France du mardi 7 avril 2026

Avis relatif au BP 2026 du Conseil régional Hauts-de-France

Position des groupes de concertation

« E.T.T.E », « Artisans, Professions libérales », « Dynamiques Entrepreneuriales », « Agriculture, Pêche et Dynamiques Rurales » et « Innovations économiques et sociales »

Les membres de nos groupes de concertation remercient et félicitent les membres de la commission 9, en particulier Mme VANLAECKE rapporteur.

Le budget 2026 est marqué par une hausse des dépenses, une baisse des dotations de l'État, et une gestion prudente de la dette.

L'équilibre budgétaire pour 2026 prévu par le BP se caractérise par :

- Des dépenses inscrites en crédits de paiement pour 2026 pour un total de 5,24 mds d'euros, en hausse de 28,5 % par rapport à 2025, dont :
 - Dépenses de fonctionnement de 3,64 Mds d'euros, en légère baisse ;
 - Dépenses d'investissement pour 1,6 Md d'euros, en hausse de 9,57 % ;
- Une capacité de désendettement estimée à 11,6 années, meilleure qu'en 2025 ;
- Une baisse des dotations de l'État de 23,69 % en fonctionnement et 6,48 % en investissement ;
- Des recettes 2026 qui s'élèvent à près de 4,69 milliards d'euros, avec une hausse notable des recettes sectorielles et fiscales, avec notamment plus 2,31 % pour la fiscalité indirecte.

En termes de politique sectorielle, nos groupes mettent en avant plusieurs points de vigilance :

- Dans le domaine de l'économie et de l'emploi, la diminution budgétaire impacte la création d'entreprises et la réindustrialisation. Nous rappelons le besoin de déployer de nouvelles industries créatrices d'emplois et une veille sectorielle, compte tenu de la crise de secteurs comme la chimie et l'automobile. La région doit continuer à attirer des investissements, soutenir l'innovation et l'ESS pour relancer l'économie ;
- Sur le plan des enjeux environnementaux, la Région doit continuer à soutenir la transition écologique pour répondre au changement climatique. Nous insistons sur la nécessité d'un cadre stratégique clair et d'un financement adapté notamment sur la biodiversité, l'eau et le soutien à REV3, et rappelons ici les priorités fixées lors de notre rapport avis sur la neutralité climatique en 2050.
- En matière d'enseignement, de recherche, de formation professionnelle et d'innovation, nous souhaitons que ces axes restent prioritaires. Les budgets pour l'enseignement supérieur et la recherche connaissent une forte baisse, compromettant la formation et l'innovation. Nous rappelons que la Région génère 6 % des brevets CNRS, mais ne dépense que 1,13 % du PIB en R&D. Elle doit renforcer ses efforts pour soutenir l'accès à la formation, notamment via des fonds européens.

En conclusion, nous soulignons les efforts de la Région pour un budget 2026 qui montre une tendance à la baisse des dépenses dans plusieurs secteurs clés, en réponse aux contraintes financières, tout en réaffirmant la nécessité d'investissements pour soutenir l'économie, la transition écologique, et la cohésion territoriale.

Ces remarques faites nos groupes voteront l'avis.

Assemblée Plénière du CESER Hauts-de-France du mardi 7 avril 2026

DECLARATION DU GROUPE SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS (SCV) sur le projet d'avis relatif au Budget Primitif 2026

Avec le budget prévisionnel 2026, les Hauts-de-France vont cultiver le paradoxe d'être la 1^{ère} région française pour le soutien à la culture et la dernière pour celui à l'enseignement supérieur et la recherche. Si le groupe de concertation « Savoirs & création de valeur » ne peut que se féliciter du 1^{er} rang culturel, il est consterné par la faiblesse encore aggravée de l'engagement régional vers l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR).

On croyait avoir atteint en 2025 l'étiage des financements régionaux, avec une baisse globale et cumulée depuis 2016 de 62% des crédits de recherche : de 38,7 M€ en 2016 à 25,3 M€ en 2025. Dans le BP 2026, ce montant se trouve encore amputé de près de 6 M€. Le budget enseignement supérieur subit un traitement à peine moins dramatique, passant de 25,4 M€ en 2025 à 23,4 M€ en 2026. Encore le montant des crédits de paiement 2026 se trouve-t-il largement abondé par des autorisations de programme et autorisations d'engagement antérieures à hauteur de 17,3 M€ par rapport à 2,8 M€ seulement d'AP nouvelles pour l'investissement par exemple. C'est dire à quel point l'engagement de la Région et sa marge de manœuvre pour des projets nouveaux se trouvent bridés par ce budget.

Un point d'attention renforce les inquiétudes du groupe de concertation : le vivier des doctorants et jeunes chercheurs, avenir de la recherche dans notre région où un chercheur sur deux partira à la retraite d'ici 2040. Quinze ans, c'est le temps nécessaire pour former un chercheur ou un enseignant chercheur afin qu'il dispose de tous les atouts pour diriger des recherches, encadrer des étudiants, piloter des projets compétitifs avec des perspectives de rupture scientifiques ou d'innovation transférables vers le monde socio-économique. La modification du régime de soutien aux allocations doctorales (tous dispositifs confondus) fait craindre au final une diminution de 30% de ces allocations. La région se prive ainsi des talents de demain pour renforcer sa capacité de recherche, d'innovation et donc de développement économique.

Comme dénoncé dans les avis des commissions Formation & orientation tout au long de la vie (C1) et Développement économique – emploi – recherche (C2), c'est une menace majeure que fait peser ce budget à l'ensemble de l'écosystème régional de l'ESR et, par conséquence directe, à l'attractivité, au rayonnement scientifique et au développement économique des Hauts-de-France.

En 2025 nous avons souligné la contradiction fatale que représentait la faiblesse de l'investissement de la Région en la matière : 1,13% du PIB régional. La nouvelle contraction du budget dédié à l'ESR relèguera les Hauts-de-France au dernier rang des régions françaises, dont certaines comparables en taille ont choisi inversement de porter cet effort à 6 voire 7,5% de leur PIB régional, pour une moyenne nationale de 3,5%.

Loin des ambitions régionales affichées pour le développement et l'attractivité, il s'agit d'une contradiction suicidaire pour notre région.

**Avis du groupe Transition Écologique Solidaire sur le projet d'avis du CESER
relatif au Projet de Budget 2026 de la Région Hauts-de-France**

Le GC TES tient à féliciter les chargé.e.s de mission, la rapporteur et les membres des commissions et la commission 9 pour leur travail dans un temps très contraint.

Le GC TES identifie que la présentation, par Vice-présidences, du Budget primitif est maintenue pour 2026 permettant la comparaison des budgets plus facilement avec le BP 2025. Le GC TES rappelle la difficulté de lecture de ce budget car les fonctions et chapitres budgétaires ne recouvrent pas les Vice-présidences définies. L'écart s'agrandit entre la présentation adoptée dans le « Document comptable » (par chapitre budgétaire) et la présentation plus politique qui transparaît dans le « document Délibération ».

Chers collègues, un peu plus de 14,07 M d'€ en fonctionnement et 6,3 M€ en investissement en 2026 pour l'Environnement dont seulement 9.16 M€ pour l'eau et la biodiversité sur un budget de 5467 M€ (0.167%) cela demeure beaucoup trop faible au regard de l'urgence écologique et climatique et des compétences de la Région qui doit assurer le chef de filât régional en matière notamment de protection de la biodiversité, de climat, de qualité de l'air et d'énergie.

Pour le GC TES, il est essentiel de préserver les actions en faveur des transitions, de veiller à maintenir un soutien aux acteurs régionaux d'ores déjà fragilisés par les récents événements (baisse des dotations de l'état et des collectivités, inflation...) et de maintenir un service public de qualité au plus proches des habitants, des entreprises et des associations.

Le GC TES déplore à nouveau que l'ensemble des budgets de soutien aux politiques de l'environnement, à la connaissance, à l'enseignement supérieur, à la vie des étudiants, aux lycées, aux politiques vecteurs d'émotions (sports, coopération, etc.) qui sont porteurs de sens et de promotion du temps long soient sacrifiés.

Encore une fois, ce projet de budget ne permet pas de percevoir les stratégies d'accompagnement des PO FEDER et du CPER, ni les orientations régionales, ni d'identifier les réels moyens alloués pour y répondre à court, moyen et long terme.

Le GC TES déplore que la Région n'ait pas mis en place de réflexion stratégique notamment sur le Versement Mobilités (permettant 80 M€ de recettes supplémentaires), ni n'envisage la mise en place d'une écotaxe Poids Lourds (contrairement à Grand Est) alors que ce sont deux dispositifs que la région pourrait mobiliser pour compenser le désengagement de l'Etat et renforcer son soutien aux acteurs du territoire. Le GC TES encourage le Conseil régional à développer de nouveaux instruments financiers Publics/Privés pour accompagner ses projets.

Pour le GC TES il devient urgent que le Conseil régional s'engage dans une véritable évaluation budgétaire à l'aune de critères climatiques comme de nombreuses régions l'ont déjà fait.

Le GC TES votera l'avis.



Assemblée plénière du CESER du mardi 7 avril 2026

Expression du Groupe UNSA sur le Projet d'avis relatif au Budget Principal 2026

L'UNSA constate que le BP 2026 s'inscrit dans la continuité de 2025. Il s'exerce par contre dans un contexte financier plus contraint, tout en cherchant à concilier des ambitions importantes pour le territoire avec des ressources moins favorables.

Avec un budget global d'environ 5,2 Mrd€, la Région maintient un niveau d'intervention élevé. Cependant, cette stabilité apparente doit être relativisée : une part importante de l'augmentation par rapport au BP 2025 provient de changements techniques liés aux transports soit 1,4 Md€ levés par la SPL, ce qui augmente les montants sans offrir de nouvelles marges de manœuvre.

Côté recettes, l'UNSA perçoit une situation contrastée. Les ressources fiscales restent globalement dynamiques, ce qui permet de soutenir l'action Régionale. En revanche, les dotations de l'État diminuent nettement (-23 %), ce qui pèse sur l'équilibre global. Certaines compensations, comme la DCRTP, connaissent même une baisse très importante qui vient d'ailleurs de se tarir définitivement, réduisant des ressources historiquement importantes pour la Région. Cela oblige et obligera la collectivité à s'adapter à un environnement financier de moins en moins favorable.

En matière de dépenses, la Région conserve les grandes priorités déjà présentes en 2025 : emploi, formation, transports et développement économique. L'objectif reste d'améliorer concrètement le quotidien des habitants tout en préparant l'avenir, notamment à travers des investissements dans les mobilités, le numérique ou la transition écologique.

Toutefois, dans un contexte plus contraint, une attention accrue est portée à l'efficacité des dépenses et à leur impact réel, bien que comme d'habitude, aucun retour d'expérience ou aucune mesure n'ait été effectuée sur les résultats de la politique menée au travers du BP 2025.

Expression du Groupe UNSA sur le Projet d'avis du Budget Principal 2026

L'investissement 2026 paraît à un niveau élevé, ce qui constitue un point positif pour le développement du territoire. Néanmoins, cela s'accompagne à nouveau d'un recours important à l'emprunt, ce qui suppose de rester vigilant et concentré sur l'évolution de la dette dans les années à venir afin que la Région HdF ne soit pas à l'image de l'Etat, qui a endetté des générations de citoyens jusqu'au cou, minorant que toute dette devra être remboursée !

Au final, le budget 2026 apparaît comme un budget d'équilibre. Il ne traduit pas un recul des ambitions Régionales, mais plutôt une adaptation à des contraintes extérieures plus fortes.

La Région continue d'agir, mais avec moins flexibilité, ce qui l'obligera à trouver un équilibre entre ses projets et ses contraintes financières. Pour autant, elle doit faire davantage attention à l'utilisation de l'argent que lui confère ses citoyens en cherchant à rendre ses dépenses plus efficaces et surtout, à éviter tout gaspillage.

Le Groupe UNSA remercie la Commission 9 pour sa rédaction de l'Avis du CESER sur le Projet de BP 2026.

Le Groupe UNSA votera l'Avis.